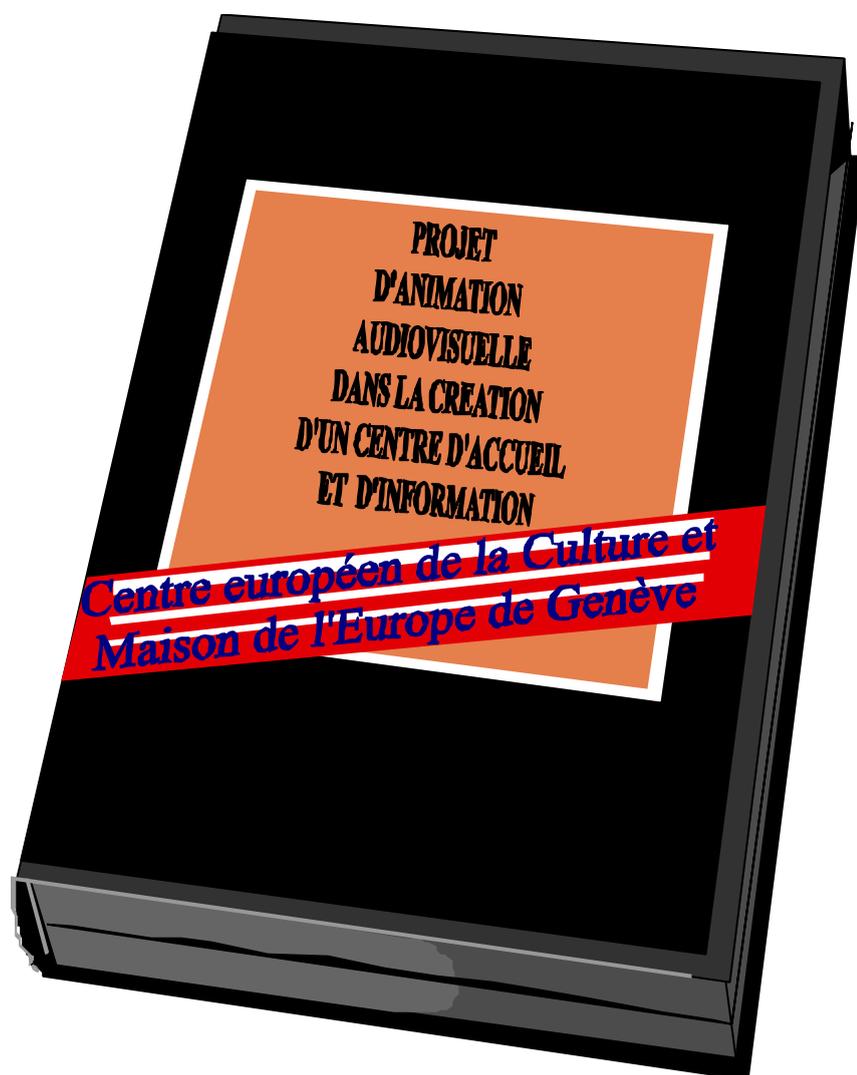


Sophie ROSSEL



Travail présenté à l'Ecole d'Information  
Documentaire pour l'obtention du diplôme

Genève  
2000

ROSSEL, Sophie

Projet d'animation audiovisuelle dans la création d'un centre d'accueil et d'information du Centre européen de la Culture et de la Maison de l'Europe de Genève. - Genève : E.I.D., 2000. 87 p. : ill. ; 30 cm

## RESUME

A son arrivée dans la Fédération internationale des Maisons de l'Europe (FIME), le Centre européen de la Culture (CEC), outre l'immense travail qu'il effectue déjà selon la mission qui lui a été confiée en 1948 lors du Congrès de La Haye, désire mettre en place une vidéothèque dans le cadre de la création d'une antenne informative et ainsi répondre aux critères désignant une Maison de l'Europe.

Le but du Centre d'accueil et d'information CEC, afin de toucher différents publics, est de mettre à disposition des documents papiers et des documents audiovisuels. Une des fonctions du Centre étant déjà d'être un distributeur des documents de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du Département de l'Intégration, celui-ci reçoit pratiquement gratuitement les documents papiers, sur simple demande.

Madame Kryzar-Lauffer, responsable des archives et de la documentation s'occupe des documents papiers.

Ma mission est donc de m'occuper du côté audiovisuel dans le but, faute de budget au moment du travail, d'établir un listing des cassettes vidéo et de certains CD-ROMS susceptibles d'intéresser le centre et de proposer des idées afin de faire connaître le nouveau centre d'accueil et d'information auprès du public habituel et du public potentiel.

Ce travail a été dirigé par Madame Julita Kryzar-Lauffer, responsable des archives et de la documentation au sein du Centre européen de la Culture.

Les propos émis dans ce travail n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

# TABLE DES MATIERES

A. Mandat et avant-projet\_\_\_\_\_ P.5

B. Contexte du travail\_\_\_\_\_ P.9

1. Découverte de l'environnement : lieux, personnel	P.9
2. Présentation du Centre européen de la Culture (CEC)	P.11
➤ Portrait	P.11
➤ Principaux programmes	P.13
➤ Création	P.13
3. Le CEC devient une maison de l'Europe	P.18
➤ La Fédération internationale des Maisons de l'Europe (FIME)	P.18
▪ Présentation générale	P.18
▪ Manifestations de formation et d'information de la FIME	P.19
▪ Liste des maisons agréées	P.19
➤ La Maison d'Europe de Genève	P.19
▪ Présentation générale	P.19
▪ Pourquoi une Maison d'Europe à Genève et pourquoi au CEC ?	P.20
▪ Objectifs	P.21
▪ Des activités conjointes	P.21
▪ Une infrastructure	P.22
4. Présentation de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe	P.23
➤ Historique de la construction européenne	P.24
➤ Institutions et fonctionnement	P.33
5. La Suisse et sa politique extérieure	P.42

## C. Déroulement du travail\_\_\_\_\_ P.45

1. Documentation existante P.45
2. Contacts avec les fournisseurs officiels P.47
3. Contacts avec d'autres Maisons de l'Europe :  
leurs infrastructures documentaires P.51
4. Contact avec Sources d'Europe P.56
5. Visite et contacts avec différents SID à Genève P.58
  - Institut d'Etudes sociales P.59
  - Institut européen de l'Université de Genève P.60
  - Institut universitaire des Hautes Etudes  
internationales (IUHEI) P.62
  - Médiathèque des Bibliothèques municipales P.63
  - Médiathèque de l'Université P.64
  - Service des Moyens Audiovisuels de l'Enseignement P.66
  - Union inter-parlementaire P.67
6. Recherches auprès de diverses télévisions P.68
7. Recherches auprès de distributeurs et producteurs  
d'audiovisuel P.70
8. Sélection d'après catalogues et besoins P.74
9. Propositions de publicité et de développement pour la nouvelle  
antenne informative P.74

## D. Conclusion\_\_\_\_\_ P.77

1. Par rapport au mandat et à l'avant-projet P.77
2. Difficultés P.79
3. Bilan personnel P.80

## E. Bibliographie\_\_\_\_\_ P.81

## F. Remerciements\_\_\_\_\_ P.86

## G. Liste des annexes et annexes\_\_\_\_\_ P.87

## **A. Mandat et avant-projet**

### **MANDAT**

Le Centre européen de la Culture de Genève, devenu un maillon de la chaîne de la Fédération des Maisons de l'Europe, désirait mettre sur pied un centre d'accueil et d'information à l'intention du grand public.

Des locaux ont été aménagés en sous-sol afin de mieux accueillir le public et de lui offrir un accueil et des informations dignes d'une Maison de l'Europe.

Le but du Centre est de mettre à disposition des documents papiers et des documents audiovisuels. La fonction du Centre étant déjà d'être un distributeur des documents de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du Département de l'Intégration, celui-ci reçoit pratiquement gratuitement les documents papiers, sur simple demande. C'est Madame Kryzar-Lauffer, responsable des archives et de la documentation, qui s'occupe des documents papiers.

Ma mission est donc de m'occuper du côté audiovisuel dans le but de monter une vidéothèque : sélectionner, commander, indexer et cataloguer sommairement. Le but n'est pas de faire un catalogage formel ni une indexation trop poussée car la documentation du centre n'est pas habituellement traitée de cette manière : la responsable de la documentation, licenciée en lettres, a mis au point un système personnel de rangement. De plus, la documentation destinée au centre d'accueil et d'information nouvellement mis en place sera mise à disposition du public sur place mais ne sera pas prêtée.

Faute de budget débloqué à temps, j'ai appris en cours de travail qu'il ne me serait pas possible d'établir des commandes ni de faire une indexation et un catalogage sommaires, comme cela avait été prévu dès le départ, mais que je devrai me charger d'établir un listing des cassettes vidéo et de certains CD-ROMS susceptibles d'intéresser le centre.

Même si des recherches devront être effectuées auprès des fournisseurs officiels papier que sont le Bureau de l'intégration à Berne, le Conseil de l'Europe et l'Office des publications officielles des Communautés européennes, le but est surtout de trouver de la documentation audiovisuelle moins propagandiste mais suscitant la réflexion .

Je décide aussi de proposer des idées de développement et de publicité afin de faire connaître le nouveau centre d'accueil et d'information auprès du public habituel et du public potentiel.

Ma mission est d'établir :

- ce qui se fait en matière d'audiovisuel chez les trois principaux fournisseurs papier que sont la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Bureau de l'Intégration
- ce qu'il y a déjà sur Genève afin d'évaluer l'existence éventuelle de documents audiovisuels susceptibles d'intéresser le Centre et son public et, le cas échéant, comment se fournir ces documents
- ce qu'ont mis en place les autres Maisons de l'Europe au niveau audiovisuel
- ce que possèdent différentes télévisions et s'il y a moyen d'effectuer des achats
- ce que possèdent dans leur catalogue divers distributeurs de vidéos

Etablir un listing.

Je décide également de proposer des idées de publicité pour faire connaître cette nouvelle antenne informative auprès du public habituel et du public potentiel et aussi de proposer des idées de développement.

## **QUELQUES PRECISIONS PAR RAPPORT AU MANDAT ET A L'AVANT-PROJET**

Il est important de préciser que l'avant-projet présenté ci-dessous est celui que j'avais donné au moment voulu par l'école et qu'il reflète donc mes idées à cette époque-là, c'est-à-dire avant la prise de connaissance, durant mon mandat, du fait qu'il ne sera pas du tout possible de mettre en place la vidéothèque durant mon travail. En outre, il a été décidé de se préoccuper essentiellement des vidéos et de ne pas prospecter en ce qui concerne les CD-ROMS, de ne signaler que les CD-ROMS trouvés dans le cadre des recherches chez les trois fournisseurs officiels, chez Sources d'Europe (voir présentation plus loin) ou lors de mes contacts avec différents Services d'Information Documentaire à Genève.

Le traitement physique et intellectuel (indexation et catalogage) des documents n'ayant plus lieu d'être étant donné les circonstances, la question « Vais-je pouvoir traiter cela de la même manière que la documentation écrite ? » n'a plus lieu d'être non plus. La démarche envisagée de mettre en place la vidéothèque se trouve dans le même cas.

De plus, Madame Kryzar-Lauffer quittant le poste fin juin 2000 et le CEC ne sachant pas si le poste sera repourvu, il devient inutile d'expliquer à une personne du centre comment continuer à traiter le fonds. Mon travail devient donc plutôt un travail de prospection et de proposition d'idées plutôt qu'un travail concret.

# AVANT-PROJET

## a) THEME DU TRAVAIL DE DIPLOME

Recherches, propositions et éventuelle mise en place d'une vidéothèque et peut-être d'une "CD-ROMthèque" sur le thème européen, en vue d'une utilisation pour des animations.

Ce travail fait l'objet d'un mandat de la part du Centre européen de la Culture.

Les questions que je me pose ?

- ◆ Vais-je trouver quelque chose ?!?
- ◆ Vais-je pouvoir traiter cela "de la même manière" (ex. : mots-clés, logiciel, etc...) que la documentation écrite ?
- ◆ Vais-je avoir assez de sources ? Où trouver les vidéos et les CD-ROMS? Les documents de référence sont moins légion en ce qui concerne ce genre de documents qu'en ce qui concerne la documentation écrite ou purement sonore.
- ◆ Est-ce que mes recherches vont seulement porter sur la culture européenne ou plutôt porter sur tout ce qui peut concerner l'Europe (politique, économie, social, etc...). Je penche plutôt pour la deuxième solution. Mais sur quelle thématique vais-je devoir plus me pencher? Quelles sont les attentes du Centre européen de la Culture ? Et surtout qu'est-ce qui existe déjà ailleurs sur la même thématique ? Il va falloir composer avec l'existant pour créer une vidéothèque-"CD-ROMthèque" utile.

## b) LIEU DU TRAVAIL DE DIPLÔME

Comme je l'ai dit plus haut, ce travail est mandaté par le Centre européen de la Culture, dont l'adresse est la suivante :

Centre européen de la Culture

Villa Moynier

120b, rue de Lausanne

1202 Genève

Tél. 022/732.28.03

Fax 022/738.40.12

<http://www.europeans.ch>

La personne travaillant dans cette institution et qui sera ma responsable durant mon travail est Madame Julita Kryzar-Laufffer.

### **c) DEMARCHE ENVISAGEE**

Lecture de documents concernant le Centre afin de m'aider à comprendre l'environnement, le fonctionnement, etc...

Lecture d'ouvrages et articles sur l'acquisition et le traitement des vidéos et CD-ROMS.

Contact et collaboration avec la responsable de la Médiathèque de l'Université de Lausanne, Madame Pascale Sahy, qui nous avait donné un cours sur la politique d'acquisition en médiathèque.

Compréhension de l'organisation européenne => collaboration entre le Centre, le Bureau de l'intégration à Berne, le Conseil de l'Europe à Strasbourg et la Commission européenne à Bruxelles.

Si j'ai trouvé de quoi mettre en place quelque chose : commande, traitement et mise en place de la vidéothèque-"CD-ROMthèque"... A voir si c'est possible de le faire sur Access, qui est utilisé pour la documentation écrite.

En tout cas "formation" (ou plutôt explications sur ce que j'ai fait et choisi et sur la manière de continuer) de Madame Julita Kryzar-Lauffer, puisque c'est elle qui reprendra les choses après mon départ.

## **B. Contexte du travail**

### **DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT : LIEUX ET PERSONNEL**

Premiers contacts avec le Centre européen de la Culture : stupeur et étonnement. Impressionnée un tant soit peu par le nom et l'aspect un peu pompeux des lieux (le CEC est sis dans le Parc Mon-Repos, à la Villa Moynier, ancienne résidence de M.Moynier, un des fondateurs de la Croix-Rouge), je m'attendais à trouver une structure très hiérarchisée, chaque employé ayant une fonction propre et bien définie. Je remarque que ce n'est pas si simple.

La Villa Moynier côté entrée principale (rue de Lausanne)

Les gens travaillant au Centre viennent de différents milieux : journalisme, études en sciences politiques par exemple, et si chacun ici s'occupe de gérer des domaines particuliers, tous ont à cœur son bon fonctionnement et s'occupent donc aussi de tâches plus générales. J'ai donc mis pas mal de temps à comprendre qui faisait quoi et à qui je devais m'adresser pour des questions spécifiques. Ce n'est que lorsque j'ai mis le nez sur certains papiers que j'ai pu être sûre de bien situer qui s'occupait de quoi.

La direction est assurée par Jean-Fred Bourquin.

L'administration est gérée par Laurence Arnaud.

Le responsable des relations extérieures est Roberto Jacobo. Jean Richard s'occupe des éditions et Barbara Boehringer de la formation. Foudil Drissi s'occupe de l'intendance et Julita Kryzar-Laufffer, ma directrice de travail, des archives et de la documentation. Une nouvelle secrétaire vient en outre d'être engagée : Carmen Taugwalder. Olivia Firmann s'occupe plus particulièrement du site Internet.

Une dizaine de personnes s'activent donc au Centre même mais il faut savoir que le CEC est une association de plus de 400 membres et correspondants actifs dans une vingtaine de pays et aussi une ONG qui travaille régulièrement avec une vingtaine d'autres organisations poursuivant des buts similaires et avec la Fondation européenne de la Culture, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

En outre, ont aussi leur siège à la Villa Moynier l'Association européenne des Festivals, le Centre du Droit de l'Art ainsi que la commission permanente de la Croix-Rouge.

La Villa Moynier côté jardin, donnant sur le lac

Si l'aspect extérieur peut donc bloquer le public, à entrer, il faut savoir que la villa est un lieu très ouvert, dans lequel travaillent et cohabitent des gens de tous horizons.

## LE CENTRE EUROPEEN DE LA CULTURE



Après avoir fait connaissance des lieux et de mes collègues pour trois mois, je me suis attelée à la lecture de documents sur le centre européen de la culture (CEC) afin de mieux situer dans son contexte l'endroit où j'allais effectuer mon travail de diplôme.

De type associatif, le Centre n'a pas pour habitude de mettre tous les documents concernant le même sujet au même endroit, c'est-à-dire dans les archives. Certains se trouvent dans les bureaux des personnes plus particulièrement concernées par le sujet. Il m'a donc d'abord été difficile de comprendre quels seraient les documents susceptibles de m'aider à comprendre ce qu'est le Centre, ce qu'il fait, pourquoi il a été créé. Ayant fait un petit tour aux archives et ayant reçu de l'aide de la part de ma directrice de travail, j'ai trouvé des textes me permettant de mieux appréhender l'endroit où j'allais travailler pendant trois mois.

### PORTRAIT

- Rapprocher les Européens
- Leur permettre d'accéder à une meilleure connaissance d'eux-mêmes et de leurs interdépendances, mieux reconnaître les droits, les spécificités et attentes des collectivités qui composent l'Europe
- Créer une société civile à dimension européenne

**Tels sont les buts essentiels du Centre européen de la Culture.**

Il œuvre pour que les Européens se respectent mutuellement et s'engagent dans de véritables coopérations (au sens d'agir ensemble).

Il contribue au développement d'une conscience et d'une responsabilité communes.

Il favorise les dialogues des cultures, notamment entre l'Europe et les autres régions du monde.

Il collabore avec les institutions européennes, des fondations et instituts à dimension européenne.

Le Centre européen de la Culture (CEC) est l'une de premières institutions européennes créée au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale (1950) et fut la première à avoir pour vocation de s'occuper de culture au niveau européen. Il a été fondé par Denis de Rougemont et Raymond Silva.

Le Centre européen de la Culture répond aux questions importantes qui se posent aux Européens. Par ses programmes, il s'engage à :

- Faire reconnaître, dans les projets européens, le rôle essentiel de la culture dans nos sociétés en tant qu'expression des collectivités, fondement de nos valeurs communes, outil de connaissance et de réflexion
- Participer à la prévention des tensions dans les régions d'Europe où cohabitent des collectivités culturellement distinctes
- Renforcer la participation des Européens au processus de leur union et au processus démocratique
- Contribuer à la formation des Européens à l'Europe

## **LES PRINCIPAUX PROGRAMMES**

Pour mieux saisir le mandat et les activités du CEC, on trouvera en annexes un exemplaire de la « Lettre du Centre » ainsi qu'une petite présentation de la collection « L'Europe en bref », respectivement aux pages I et XIII.

Le Centre européen de la Culture :

1. A édité des revues : " Bulletin du CEC", " Cadmos", "Transeuropéennes", "Temps européens".
2. Soutient des programmes de coopération culturelle : "**INTERCULTURES**".
3. Propose des ateliers de formation au civisme européen et à la démocratie : les "**EUROATELIERS**".
4. Conduit des études et des recherches en collaboration avec les institutions européennes.
5. Publie une collection d'ouvrages de poche : "**L'EUROPE EN BREF**", des ouvrages de référence et des applications informatisées interactives.

## **CREATION**

"Les organes juridiques, économiques et politiques que devra se donner l'Union ne sauraient fonctionner au bénéfice des personnes, groupes et nations, que s'ils sont approuvés et soutenus par l'opinion européenne. (...) Elle doit être rendue de plus en plus consciente de l'unité profonde de l'Europe et de la richesse de ses diversités.

Pour développer parmi nos diverses nations le sens de leur commune appartenance à l'Europe et de leur commun attachement à la liberté de pensée, l'Union européenne, dans le cadre de laquelle nous voulons travailler, a besoin d'organismes qui donnent une voix à la conscience de l'Europe et des peuples qui lui sont associés.

Mais pour cette fin précise les instituts de culture mondiaux couvrent un terrain trop vaste, tandis que les instituts nationaux se limitent à un domaine trop étroit.

Un Centre européen de la Culture devra donc être institué. Il aura pour mission générale d'assurer la mise en œuvre des principes et idéaux que nous venons de définir."

Congrès de l'Europe, La Haye, 7-11 mai 1948, Rapport culturel

De Montreux (1947) à Lausanne (1949), une série de congrès qui réunissent hommes politiques et intellectuels venus des milieux les plus divers, préparent l'union de l'Europe.

De ces divers congrès européens, le plus connu est sans doute le fameux Congrès de La Haye, réuni du 7 au 11 mai 1948 sous la présidence de Winston Churchill. C'est des résolutions de ce Congrès que sont nés en effet le Mouvement européen international, le Conseil de l'Europe, la Cour de Justice, et, comme le montre la citation, le Centre européen de la Culture.

L'extrait du rapport culturel, rédigé par le philosophe et écrivain suisse Denis de Rougemont, assigne au Centre une mission primordiale dans le processus de l'union. Il le charge de lui donner substance et vie et de jouer le rôle de révélateur de la réalité européenne, de la définir et d'en éveiller la conscience chez les peuples du continent.

La résolution proposée le 9 mai (et votée à l'unanimité par le Congrès) précise que "constitué en toute indépendance des gouvernements, cet organisme aurait pour mission générale de donner une voix à la conscience européenne"<sup>1</sup>, condition sine qua non du succès de l'entreprise. C'est à une organisation non gouvernementale que se voit confié l'avenir du continent. Le Congrès lui assigne pour tâches immédiates dès sa création:

- 1) "D'entretenir les sentiments de la Communauté européenne par le moyen d'informations et d'initiatives dans le domaine de la presse, du livre, du film et de la radio, mais aussi dans les établissements d'enseignement scolaire, universitaires et populaires".
- 2) "D'offrir un lieu de rencontre aux représentants de la culture afin qu'ils puissent exprimer un point de vue proprement européen sur les grandes questions intéressant la vie du continent par voies d'appels à l'opinion et aux gouvernements".

La résolution prévoyait la création d'un "organisme permanent" principalement chargé de préciser la structure et les attributions du Centre. Sur proposition de cette section, le Comité exécutif du Mouvement européen décida à l'unanimité l'ouverture immédiate d'un "Bureau d'Etudes pour le Centre européen de la Culture" dont le directeur serait Denis de Rougemont et le secrétaire général l'écrivain fédéraliste français Raymond Silva. Au terme d'une enquête préalable, le Mouvement européen choisit de domicilier ce Bureau, ouvert le 15 janvier 1949, à Genève.

Ce Bureau était bien plus qu'une commission constitutive. Devant l'importance et l'urgence de l'enjeu, chargé de sa "création immédiate", il

---

<sup>1</sup> Texte reproduit dans ROUGEMONT, Denis de, *L'Europe en Jeu*, Neuchâtel, La Baconnière, 1948, pp.161 à 165

est en fait déjà le Centre lui-même, dont l'inauguration officielle n'aura lieu que le 7 octobre 1950, en présence de délégués du Conseil de l'Europe. Respectivement directeur et secrétaire général, Denis de Rougemont et Raymond Silva conserveront les mêmes fonctions, alors que Salvador de Madariaga, président de la section culturelle, devient président du Centre. Mais surtout on voit que les principales activités du Centre ont déjà été engagées par le Bureau. Le Centre était donc déjà opérationnel avant même son inauguration.

En effet, le Bureau se voit chargé de préparer la première Conférence européenne de la Culture qui se tiendra à Lausanne du 8 au 12 décembre 1949. Cette conférence entérine la résolution de La Haye concernant le Centre. Elle est également à l'origine de la création du Centre européen de la Recherche Nucléaire (CERN). Mais en même temps, le Bureau fait office d'"organe de liaison" entre les milieux culturels et le Mouvement européen et de centre de documentation "pour toutes les questions relatives à l'union européenne" et remplit déjà un certain nombre des fonctions très concrètes qui seront celles du Centre (recherches, organisation de groupes de travail spécialisés, études et diffusion par la presse et la radio d'information et de "propagande" européenne).

En poursuivant ses travaux, le Centre permettra très rapidement d'établir un réseau de contacts entre les instituts, fondations et groupements qui, trop souvent, travaillent en ordre dispersé, de recueillir leurs suggestions et de les renseigner sur l'action entreprise en vue de l'union européenne.

Une brochure<sup>2</sup> expose le rôle d'organe de coordination, de formation de l'opinion et de documentation sur les activités existantes qui sera celui du Centre. Ce triple rôle, précise la brochure, "fera du Centre l'institution-clé qui permettra de coordonner ce qui existe et de susciter les réactions nécessaires. Son programme immédiat se résume en trois mots : documentation européenne, coordination des efforts actuellement dispersés, initiatives tendant à développer chez les peuples le sentiment européen, à l'exprimer, à l'illustrer." La brochure énumère ensuite une série impressionnante d'activités qui seront effectivement engagées par le Centre en quelques mois : dresser un "inventaire des forces culturelles", création d'une "bibliothèque européenne", organisation d'une dizaine de groupes de travail "qui réuniront au Centre pendant quelques jours des responsables et des techniciens de divers pays, aux fins de dresser des plans d'action immédiate", servir d'organe de coordination pour les instituts européens existants, réalisation d'un film, publication d'une revue. Elle conclut sur le rappel de sa mission : "Dès sa création, le Centre européen représentera donc un vaste ensemble d'activités s'exerçant dans toute

---

<sup>2</sup> *Création du Centre européen de la Culture*, Bureau d'Etudes pour un Centre européen de la Culture, Genève, s.d., p.5

l'Europe libre. Il lui appartiendra de fixer la stratégie générale de cette action, en vue de l'union fédérale de nos peuples qui reste l'objectif final".<sup>3</sup> Cette mission est démesurée faute de moyens financiers adéquats mais sera poursuivie et parfois même remplie grâce notamment à la capacité créatrice et à la ténacité de l'homme qui a conçu ce que devait être le Centre et qui l'anima jusqu'à sa mort en 1985 : Denis de Rougemont. Pour bien saisir l'action et le rôle du Centre, il faut avoir à l'esprit certaines des idées principales de Denis de Rougemont. C'est lui, en effet, qui, après avoir su en faire accepter l'idée, lui imprima son caractère de véritable foyer d'initiatives et de création, de petite cellule très souple et efficace, agissant en dehors des domaines privilégiés par les gouvernements, chargée de "voir plus loin" et de coordonner les efforts dispersés.

ACKERMANN,  
Bruno. *Denis de  
Rougemont : de la  
personne à  
l'Europe : essai  
biographique.*  
Lausanne : Ed.  
L'Age d'Homme,  
cop. 2000

---

<sup>3</sup> Idem, pp.6 et 7

## L'Europe, une communauté culturelle?

Le nom même de l'institution reflète la conception très large de Denis de Rougemont du phénomène culturel. Pour lui, en effet, la culture ne se limite pas à ses expressions littéraires ou artistiques, mais doit s'entendre au sens d'un système de valeurs commun à un groupe humain et orientant ses comportements. Une culture se définit donc par ses options fondamentales. Diverse dans ses sources et ses expressions, la culture européenne ainsi entendue est également une quant à ses valeurs déterminantes, partagées par l'ensemble des européens. Pour exemples : l'art roman, l'art gothique, l'opéra, le parlement, le socialisme sont communs à l'ensemble des Européens, issus non pas de telle ou telle nation mais des foyers locaux, pour essaimer ensuite sur tout le continent.

La culture, au sens large du terme comme la conçoit Denis de Rougemont, est donc en quelque sorte ethnographique et est le moteur des sociétés et donc de l'Europe. C'est le caractère paradoxal de la culture européenne, une et diverse, faite aussi de tensions entre des réalités contradictoires, qui lui donne, selon Rougemont, son originalité, sa puissance créatrice et fait d'elle l'unité de base sur laquelle bâtir l'union des Européens.

L'action de Denis de Rougemont au Centre européen de la Culture sera donc de toujours rappeler l'unité de tout le continent et de dénoncer en l'Etat-Nation le principal obstacle à l'union des Européens. Cette question systématique se retrouvera en filigrane dans toutes les activités du Centre, qu'il s'agisse de formation au civisme européen, de la constitution des réseaux culturels ou de dialogue des cultures.

Avec Jacques Freymond, professeur et vice-président du Centre, Denis de Rougemont cherchera les voies et moyens d'établir, conserver ou développer des liens avec des personnalités ouvertes au dialogue, par des contacts personnels et l'organisation de rencontres diverses, contribuant ainsi à la lente constitution d'un réseau d'amis du Centre.

# LE CEC DEVIENT UNE MAISON DE L'EUROPE

Après avoir découvert ce qu'est le Centre européen de la Culture, je décide de m'intéresser à son accession au statut de Maison de l'Europe au sein de la FIME, Fédération Internationale des Maisons de l'Europe. Et ceci afin de bien comprendre quels sont les avantages d'être associé dans la Fédération et quelle démarche adopte le Centre.

Dès le début de l'année 1999, le Centre européen de la Culture est devenu un des maillons de la chaîne de la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe (FIME), créée en 1962 et qui regroupe plus de 100 centres de formation et d'information dans 26 pays européens.

La Fédération Internationale des Maisons de l'Europe (FIME)



## Présentation générale

L'objectif commun de ces institutions est de communiquer aux citoyens européens des connaissances relatives à la politique européenne afin de les rendre aptes à appréhender de manière critique les questions de l'intégration européenne.

Les membres de la Fédération sont des institutions autonomes dont la structure et la méthode de travail sont marquées par leur appartenance à une commune, une région, à une culture et à un pays particuliers. Intégrées dans la structure de la FIME, les institutions membres ont la possibilité de collaborer avec d'autres centres de formation européens et d'organiser ainsi leur travail de formation de manière plus efficiente et plus "européenne".

## **Manifestations de formation et d'information de la FIME**

La manière dont les maisons membres de la FIME transmettent la formation et l'information varie d'une institution à l'autre, mais aussi d'une action à l'autre. Elle dépend des moyens de chaque centre de formation, du type d'actions et de la composition des participants.

A titre d'exemple, il peut s'agir de réunions d'une seule journée, de séminaires, de conférences et de colloques nationaux et internationaux se déroulant sur plusieurs jours ou semaines.

Les institutions de la FIME proposent des excursions et des voyages d'étude conduisant les participants aux centres de la vie politique européenne ou, dans le cas d'actions communes de plusieurs membres de la FIME, sur le site d'un partenaire.

### **Liste des maisons agréées**

Présentes dans toute l'Europe ainsi qu'en URSS et dans certains pays de l'Est (en tout dans 26 pays), elles sont au nombre de 119.

Autriche (9), Albanie (1), Belgique (3), Bosnie-Herzégovine (1), Suisse (5), Chypre (2), République tchèque (2), Allemagne (30), Danemark (1), Espagne (6), France (14), Finlande (1), Grande-Bretagne ( 3), Grèce (5), Hongrie (1), Croatie (2), Italie (17), Irlande (1), Luxembourg (1), Malte (1), Portugal (3), Pologne (3), Roumanie (1), Russie (2), Suède (1), Slovénie(3).

On trouvera dans les annexes, en page XVIII, une carte synoptique ainsi qu'un liste des Maisons de l'Europe.

### La Maison d'Europe de Genève (MEG)

#### **Présentation générale**

La Maison d'Europe de Genève bénéficie ainsi d'un réseau important d'autres structures similaires. Indépendante des courants politiques, idéologiques et religieux, elle rayonne dans toute la région lémanique et les régions transfrontalières, afin de créer des collaborations actives avec des institutions poursuivant des objectifs proches.

Elle regroupe des associations, groupements, institutions qui désirent qu'une partie de leurs activités bénéficient d'un point de rencontre, de dialogue, de convergence. Ces associations membres peuvent ainsi également faire connaître leurs activités et réflexions à un public plus large

en tirant parti des synergies entre partenaires et en favorisant une approche interdisciplinaire.

La MEG est régie par un Comité composé des représentants des différents partenaires, des ambassadeurs et des personnalités de Genève.

Un premier programme d'activités est proposé dès le début de 1999.

### **Pourquoi une Maison de l'Europe s'est-t-elle installée à Genève et pourquoi au CEC?**

Genève est empreinte d'une forte tradition internationale et européenne. Centre de rayonnement culturel et foyer d'initiatives internationales, la ville se devait d'avoir un lieu qui incarnerait sa dimension européenne.

De plus, de nombreux Européens vivent à Genève et il est important de leur offrir un lieu de rencontre et de dialogue, comme il convient de permettre à la population de Genève de se former et de s'informer sur l'Europe.

La Villa Moynier, siège du Centre européen de la Culture, de l'Association européenne des Festivals et du Centre du Droit de l'Art depuis de nombreuses années était l'endroit idéal pour devenir le siège de cette maison, maillon de la Fédération et pour œuvrer afin que des projets voient le jour, en privilégiant quatre domaines : la politique, la citoyenneté, l'économie et la culture. La Villa permet en outre l'organisation de nombreuses activités car elle bénéficie de plusieurs espaces de conférence.

La grande salle de conférence

## **Objectifs**

La Maison d'Europe de Genève est un lieu de décloisonnement et d'échanges, d'interrogations et de découvertes, de mise en lumière des valeurs communes aux Européens et de fondement du respect de leurs différences.

Elle contribue à :

- Renforcer la dimension européenne de Genève
- Créer un espace d'échanges entre Européens, habitants de Genève et représentants d'autres cultures et régions du monde
- Offrir des formations et informations sur l'intégration européenne
- Créer une dynamique de réflexion sur les enjeux des différents secteurs de société civile dans une perspective européenne

et ainsi renforcer les processus d'union en contribuant à la formation des Européens à l'Europe, en répondant à leurs questions et en faisant connaître le rôle de la culture.

## **Des activités conjointes**

Chaque partenaire de la Maison d'Europe de Genève (MEG) reste indépendant dans le choix de ses activités et doit assurer son autonomie financière. Une charte reprenant les principes, orientations et objectifs généraux de la Maison d'Europe est signée par l'ensemble des partenaires. Semestriellement, un programme conjoint est décidé d'un commun accord et réalisé sous le label "Maison d'Europe de Genève". Les organismes associés conservent l'initiative d'autres projets qui ne seront pas réalisés dans le cadre de la MEG.

La MEG s'associe aux ambassadeurs de l'Union européenne ainsi qu'aux ambassadeurs des pays européens auprès des organisations internationales pour créer des événements en relation avec leur pays ou avec l'Union européenne.

Il s'agit surtout d'être un lieu de rassemblement, un espace-relais permettant de mettre sur pied des animations (dialogue à 2 voix sans intermédiaire mais avec public, échanges culturels avec les associations culturelles des pays européens présents à Genève, etc...) et des débats mais aussi de former (les associations professionnelles, les communes et les institutions culturelles par le biais des "Euroateliers") et d'informer (grâce au Centre de documentation, au site Internet et à l'édition des séries "L'Europe en bref", de la lettre d'info, etc...).

## **Une infrastructure**

Un service de secrétariat, un équipement bureautique, un service Internet et des locaux aménagés en espaces de travail (salles de conférence) sont mis à disposition des partenaires pour la réalisation des projets communs.

Un centre de documentation sera ouvert au public.

La documentation des trois fournisseurs officiels en attente du nouveau local

La Maison d'Europe coordonne les différents projets pour les présenter au grand public et assure la promotion globale du programme semestriel (affichettes, invitations, bulletins d'informations, etc...).

# PRESENTATION DE L'UNION EUROPÉENNE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE

Bonne connaisseur du système politique suisse, je dois admettre qu'il n'en est pas de même en ce qui concerne l'Union européenne. Peut-être parce que la Suisse n'en fait pas partie et que je n'ai jamais suivi de cours de civisme portant sur son fonctionnement et sa constitution ?

Je décide donc de m'y intéresser de plus près afin de savoir à qui j'ai à faire lorsque je communique avec les partenaires du CEC que sont le Conseil de l'Europe à Strasbourg et la Commission européenne à Bruxelles. Il est aussi important pour moi de comprendre comment a été créée cette union, dans quel but, afin de mieux situer mon travail.

Eventuellement que ce petit résumé pourra être utilisé dans le cadre de l'antenne d'information. Peut-être aidera-t-il aussi les lecteurs de ce travail à mettre de l'ordre dans le foisonnement de noms, de dates, d'événements qui font partie de l'élaboration de l'Union européenne... C'est mon vœu.

## **HISTORIQUE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE**

Si l'Europe, au niveau géographique, forme un ensemble biscornu avec l'océan Arctique au nord, l'Atlantique à l'ouest, la mer Méditerranée au sud et la mer Caspienne et l'Oural au nord, elle n'en est pas moins un continent.

Et même si, de prime abord, elle frappe par la diversité de ses climats, de ses sols, de ses coutumes et de ses cultures, des modes de vie et des richesses, des langues, des ethnies ou encore de ses diverses économies, elle n'en est pas moins, aujourd'hui, en train de poursuivre la construction européenne, dans un processus complexe d'intégration, à travers l'Union européenne.

### **Pourquoi cette volonté commune de se regrouper?**

Pour comprendre ce qu'est l'Europe, ce qu'elle représente et ce que sont les points communs entre les différents Etats qui la forment, revenons un peu en arrière.

#### a) Historique de l'Europe

### **Pourquoi le nom « Europe »?**

Selon le mythe, raconté par Hésiode (VIII-VII<sup>èmes</sup> siècles av. J.-C.), Europe était une princesse phénicienne. Fille du roi Agénor, petite-fille du dieu Poséidon, elle séduisit son grand-oncle Zeus, qui, amoureux fou, se transforma en taureau, enleva Europe et lui fit trois enfants. Les Européens sont donc et les fils et les arrière-petits neveux de Zeus.

## **Démocratie européenne**

C'est peut-être grâce à cette double ascendance grecque que la démocratie fait partie intégrante de la vie des Européens.

En effet, la démocratie est un concept grec. Du temps de la splendeur de la civilisation grecque, tous les citoyens (tous les habitants de la cité sauf les femmes, les esclaves et les travailleurs étrangers) se réunissaient pour voter les lois à main levée. Ils pouvaient non seulement voter mais également se présenter pour être élus. C'était la démocratie directe.

### **Un territoire en expansion : diffusion, cohésion mais aussi discorde**

Ce sont également les Grecs qui commencèrent à parler d'Europe. Elle n'était alors, au VII<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., que le nord de la Grèce continentale. Puis elle prit de l'ampleur au fur et à mesure que les Grecs colonisèrent de nouveaux territoires.

Même si du temps des Romains, l'Europe fut un peu oubliée (on s'intéressait en effet plus à la politique qu'à la géographie), elle se situait quand même sur les territoires qu'ils avaient colonisés. Il n'y avait pas vraiment d'unité politique européenne mais les Romains se sont inspirés des Grecs et ont "arrangé" le concept de démocratie à leur idée, en améliorant notamment son accessibilité à tous : tous les plébéiens («ceux qui n'avaient pas d'ancêtres») avaient le droit d'être citoyens à part entière.

Au Moyen Age, on utilise de plus en plus le terme «Europa». Charlemagne, le célèbre «inventeur» de l'Ecole, fut même surnommé le père de l'Europe. En effet, même si son Empire n'occupait pas tout le territoire formé par l'Union européenne d'aujourd'hui (il y manquerait la Grèce, le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Italie du sud, une partie de l'Espagne et le Portugal), il était néanmoins immense.

Du temps des croisades, les frontières de l'Europe se confondirent avec celles du christianisme : au fur et à mesure de l'avancée des croisés, le territoire européen prenait de l'ampleur. Durant des siècles, cette religion fut un élément d'unité européenne mais aussi un facteur de division.

A la Renaissance, les guerres ont ravagé le continent mais les Arts, les Sciences se sont développés et se sont propagés de l'Italie à l'Europe entière. Gutenberg mit au point l'imprimerie, qui améliora la diffusion du savoir. On partait également à la conquête de nouveaux continents. Au fur et à mesure que l'Amérique, l'Afrique, l'Asie et le lointain Pacifique perdaient de leur mystère, la culture européenne s'exportait dans le monde entier. Cela n'allait pas sans poser problème et on vit l'esclavage des peuples conquis se mettre en place.

Ce fut également le temps des guerres de religion (1562-1598).

Au 18<sup>ème</sup>, siècle des Lumières, le savoir se propagea sur tout le continent grâce aux philosophes, aux savants, aux encyclopédistes. Grâce à son «Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers», Diderot et son collaborateur d'Alembert firent se répandre l'idée de progrès.

L'idée de progrès qui ne fut pas pour rien dans l'idée de Révolution fomentée en France et qui fut à la base de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. On abroge les privilèges, la République remplace la Monarchie, tous les citoyens forment la nation et leur souveraineté est exprimée par leur représentation au sein d'un Parlement par des députés.

Au moment d'une autre révolution, la révolution industrielle, partie de Grande-Bretagne au 19<sup>ème</sup> siècle, ce sont les nouvelles techniques, les machines, l'industrie qui se propagèrent. Ce fut la naissance des ouvriers, le début du capitalisme et de toutes les grandes doctrines politiques, économiques et sociales : libéralisme, capitalisme, impérialisme, nationalisme, socialisme, marxisme, syndicalisme.

A la fin du 19<sup>ème</sup>, l'Europe est la plus grande puissance mondiale. Elle contrôle le continent africain et une grande partie de l'Asie.

Avec la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, l'escalade des enjeux s'attise : Première Guerre mondiale, suivie d'une grande crise économique, puis Deuxième Guerre mondiale, l'horreur du nazisme et la constitution des grandes alliances mondiales.

L'Europe sort de la guerre dévastée et séparée en deux blocs antagonistes par un rideau de fer, la protégeant du danger communiste.

## **b) Construction européenne**

Quelle méthode employer pour éviter les conflits, amener des pays et surtout des peuples différents à collaborer plutôt qu'à s'entredéchirer?

- La force?

On a pu voir, avec Charlemagne et Napoléon<sup>4</sup> que ce n'était pas la solution idéale car les peuples, logiquement, se révoltent.

---

<sup>4</sup> « Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques... J'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation. »

- L'alliance politique

Les Nations prétendent trouver un équilibre, promettent de coopérer, se jurent la paix mais ça ne dure jamais longtemps.

Un exemple? Après la chute de Napoléon, les pays vainqueurs passèrent des accords, appelés «Concert des Nations» et redessinèrent la carte de l'Europe pour répartir les populations, tracèrent de nouvelles frontières et se jurèrent unis par les «liens d'une éternelle fraternité véritable et indissoluble». Mais les rivalités entre les grandes puissances, la montée du nationalisme eurent raison de cette bonne volonté.

- Mise en place d'une institution qui, afin d'éviter les guerres, veille au respect des valeurs communes

Mais cela pose des problèmes. Il n'est pas facile de faire prendre conscience à différents peuples et à leurs dirigeants qu'ils ont des points communs. Il faut les persuader d'accepter les mêmes règles, de respecter les droits de l'homme et de bâtir un idéal de paix!

Cette dernière proposition semble être la bonne mais demande beaucoup de temps car on construit une union grâce aux lois.

Dès le 18<sup>ème</sup> siècle, des partisans d'une union européenne pacifique firent appel aux idéaux des Lumières pour créer une «société européenne» sur le principe «Un Etat = une voix», société qui prônait le respect des droits de l'homme, l'égalité devant la loi et condamnait la violence.

La Première Guerre mondiale aurait pu décourager ces idéalistes rêvant d'une Europe unie et pacifiée mais, bien au contraire, quelques hommes reprirent le flambeau et créèrent la Société des Nations en 1919, dans le but de faire régner l'ordre et la paix, non seulement en Europe mais dans le monde. Organisme non exclusivement européen, elle prônait la coordination politique et économique entre les Etats membres, le désarmement général et l'arbitrage d'une Cour internationale de justice. Elle prévoyait des sanctions en cas de violation des règles internationales.

Mais cette Société des Nations, ancêtre de l'ONU, ne fut pas une franche réussite : redessinant l'Europe sans tenir compte de la volonté des peuples, ne disposant d'aucun pouvoir réel ni d'aucune armée, elle demeura impuissante à empêcher la Seconde Guerre mondiale. Elle périclita en 1939.

En dehors de la Société des Nations, institution politique, virent également le jour d'autres projets d'union européenne.

L'Union paneuropéenne, par exemple, se développa et plaida dès 1923 pour une union politico-économique, avec une Cour d'arbitrage, une union douanière et un Parlement européen. Son fondateur s'appelait Richard Coudenhove-Kalergi. Fils d'un diplomate austro-hongrois d'origine hollando-grecque marié à une Japonaise (!), il influença bon nombre d'hommes politiques et notamment les ministres des Affaires étrangères français et allemand, Aristide Briand et Gustav Stresemann.

Si la Deuxième Guerre mondiale, après la grande crise économique de 1929 qui a accéléré la montée du nationalisme et du fascisme, a ravagé l'Europe et l'a séparée en deux (après la guerre, les puissances victorieuses, les Russes et les Américains se sont partagé les pays lors de la conférence de Yalta), elle n'a pas pour autant fait partir en fumée les rêves de paix et d'unité.

Dès 1945 déjà, des européanistes convaincus reprennent le flambeau et deviennent les pères de l'Europe.

### **Les pères de l'Europe**

**Konrad ADENAUER** (1887-1967), Chancelier allemand. Il fut l'un des partisans actifs de la création de la Communauté économique européenne (CEE) et du rapprochement franco-allemand.

*« Je désire l'amitié entre la France et l'Allemagne comme base durable de l'Union européenne. »*

**Jean MONNET** (1888-1979), Français. Secrétaire général de la Société des Nations de 1921 à 1923. A l'origine de tous les grands projets européens d'après-guerre comme la CECA.

*« Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des peuples. »*

**Alcide DE GASPERI** (1881-1954), Italien. Président de Conseil (1945-1953).

*« Nous devons tous agir pour que des institutions soient mises en places afin de reconstruire l'Europe et imposer le respect des droits de l'homme. »*

**Robert SCHUMAN** (1886-1963), Français. Ministre des Affaires étrangères.

*« Pour la première fois, l'Europe sort de ses rêves pour s'incarner dans un projet commun. »*

**Winston CHURCHILL** (1874-1965), Britannique. Plusieurs fois ministre, Premier Ministre, il fut l'un des protagonistes de la victoire alliée à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

*« Je vous dis donc : debout l'Europe ! »*

Leur slogan commun: «Faire la paix = faire l'Europe». En 1946, Churchill propose de créer les «Etats-Unis d'Europe» car après la guerre les Etats-Unis d'Amérique se retrouvent en position dominante. Et il ajoute que, pour mener à bien cette étape urgente, il faut que l'Allemagne et la France se réconcilient.

Après la guerre, en 1947, les USA proposent une aide financière à l'Europe dans le cadre d'un programme de reconstruction: le plan Marshall. Les Etats-Unis proposent de prêter de l'argent aux Européens pour que ceux-ci sortent de la crise. En échange, ils devront acheter des produits américains pour rembourser leurs dettes.

Seize pays (Grande-Bretagne, France, Italie, République fédérale allemande, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Autriche, Grèce, Danemark, Norvège, Turquie, Irlande, Suède, Portugal et Espagne) acceptent et créent une organisation de coopération économique: l'OECE (Organisation européenne de coopération économique).

Les Russes, eux, refusent ce plan et interdisent même aux huit pays qu'ils dominent (Pologne, Hongrie, Roumanie, Albanie, Tchécoslovaquie, Bulgarie, République démocratique allemande et Yougoslavie) d'y avoir recours. Pour faire pendant à l'OECE, ils créent, avec les huit pays cités mais aussi la Mongolie, Cuba et le Viêt-Nam, le CAEM (Conseil d'Aide Economique Mutuel).

Ce refus de la part des Soviétiques aggrave la division de l'Europe en deux blocs qui s'opposent: rivalités politique, idéologique, économique, stratégique et militaire. C'est la guerre froide: on ne s'attaque pas mais ce qui retient de le faire c'est la peur d'une troisième guerre mondiale...

En 1948, un Congrès de l'Europe est organisé à La Haye (Pays-Bas), congrès qui réunit 800 délégués de 10 pays différents. Ces pays vont se mettre d'accord pour créer une Europe unie qui permettra la libre circulation des

personnes, des idées et des biens. On signe une Charte des droits de l'homme, on met en place une Cour de justice et on instaure un Parlement européen.

Il n'est pas facile de se mettre d'accord sur tout... Deux grands camps « s'affrontent » dans les idées : il y a les fédéralistes qui veulent une Europe fédérale (une simple coopération entre Etats) et les unionistes qui veulent une Europe confédérale (les Etats confient une partie de leur souveraineté à l'Union européenne). Il faudra encore beaucoup de négociations pour arriver à un accord.

En 1949, on crée le Conseil de l'Europe, véritable organisation politique de coopération intergouvernementale, qui trouve son siège à Strasbourg et qui regroupe dix pays : Irlande, France, Belgique, Luxembourg, Norvège, Danemark, Suède, Italie, Royaume-Uni et Pays-Bas.

La coopération économique semble être le premier pas à franchir pour inciter des pays à se regrouper et ainsi abandonner une partie de leur souveraineté à des institutions européennes fédérales. Ensuite on peut mettre en place une coopération au niveau politique, social et culturel. Le but est que la paix et la prospérité soient au rendez-vous. Robert Schuman, un des «pères de l'Europe» dira d'ailleurs : «L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne...».

Jean Monnet propose donc à ces deux pays de coopérer pour produire et commercialiser leur charbon et leur acier. Schuman, alors ministre français des affaires étrangères, s'enthousiasme pour l'idée et propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (la CECA). L'Europe de l'Ouest est d'accord et la CECA est mise en route en 1951 avec à son bord le Luxembourg, l'Italie, la France, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne de l'Ouest.

Après l'économie, la défense ! Jean Monnet propose de former une défense commune. Puisque, à cause de la guerre froide, les Etats-Unis sont le parapluie nucléaire de l'Europe, depuis le traité de l'OTAN<sup>5</sup>, l'enthousiasme

---

<sup>5</sup> Organisation du traité de l'Atlantique Nord : signé en 1949 par les USA, le Canada, la Belgique, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni, en 1952 par la Grèce et la Turquie et en 1955 par la RFA, il stipule que "les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'un ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties" (art.5)

est au rendez-vous. René Pleven, chef du gouvernement français, propose en 1950 la création d'une Communauté européenne de défense. En 1952, les 6 pays de la CECA signent un traité. Mais cette communauté va périlcliter car la France a peur de s'engager, cinq ans seulement après la guerre. Aujourd'hui encore, près de cinquante ans plus tard, l'Union européenne n'a toujours pas réglé la question d'une défense commune.

Monnet démissionne alors de la CECA mais ne se décourage pas : si les idées de collaboration sont bien acceptées en ce qui concerne l'économie, il faut alors continuer dans ce domaine-là. Une nouvelle communauté spécialisée dans l'énergie atomique, Euratom, voit le jour, en remplacement de la CECA. Naîtra ensuite la Communauté économique européenne, plus connue sous le nom de CEE ou Marché commun. Ces deux décisions sont prises lors du Traité de Rome, en 1957.

Et on crée le Marché commun, qui permet de supprimer les barrières commerciales entre les pays, de libéraliser la circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Au nombre de six au départ, la Communauté a bientôt neuf membres, puis douze.

Les douze décident, lors du Traité de Maastricht, aux Pays-Bas, de former l'Union européenne (1992). Dans le Traité de Maastricht, on parle de monnaie unique, de politique étrangère et de sécurité commune, de citoyenneté européenne. A noter : dès ce Traité, on parle donc d'Union européenne et non plus de Communauté européenne.

En 1995, trois nouveaux pays entrent dans l'Union : l'Autriche, la Finlande et la Suède. Les membres sont maintenant au nombre de quinze :

- Les six pays fondateurs de la Communauté (et seuls à remplir les critères d'adhésion en ce temps-là !) : l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, l'Italie, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas).
- Trois pays (Danemark, Irlande et Royaume-Uni) au départ pas très intéressés mais qui se sont décidés dans les années 60. Refusés à l'époque par le Général de Gaulle qui craignait l'américanisme du Royaume-Uni, ils seront finalement acceptés dans l'Union en 1973.
- L'Espagne, le Portugal et la Grèce qui, après s'être débarrassés de leurs systèmes dictatoriaux, sont entrés en démocratie et ont pu rejoindre le "club" en 1981 (Grèce) et en 1986 (Espagne et Portugal).
- L'Autriche, la Finlande et la Suède, qui ont adhéré à l'Union en 1995.

L'Union est alors formée de quinze pays, dont huit républiques (France, Allemagne, Italie, Irlande, Portugal, Grèce, Autriche, Finlande) et sept monarchies (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Danemark, Royaume-Uni, Espagne, Suède). Leurs points communs ? Dans les deux cas, les monarques ou les présidents n'ont que peu de pouvoir (sauf en France où le système

est centralisé) : ce sont surtout les Premiers ministres qui exercent le pouvoir exécutif. Les Parlements, eux, détiennent le pouvoir législatif. Ce sont donc des Etats démocratiques. Deuxièmement, leur économie est une économie de marché, fondée sur la propriété privée et le capitalisme. Et troisièmement, ils ont envie de construire une Europe communautaire et s'engagent à en respecter les lois.

Au vu d'énormes différences de superficie, de population, de richesses, le but de l'Union est de réduire les inégalités économiques et de tirer les niveaux sociaux les plus bas vers le haut. Certains pays sont encore en train d'essayer de progresser, en essayant de répondre aux critères d'adhésion : institutions stables, respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'économie de marché, capacité de s'adapter aux règles de l'Union. Sont notamment en liste les pays de l'Est tels que la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Bulgarie, la Roumanie, les pays Baltes (Lituanie, Lettonie, Estonie) et la Slovénie.

Quand les pays membres défendent leurs intérêts avec force, nous assistons à des guerres commerciales mais la Cour de justice est là pour maintenir l'ordre.

## STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE

En parlant d'institutions, quelles sont-elles, celles qui font vivre l'Union européenne au quotidien ? Existe-t-il aussi le système des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire ? Comment toute cette machine tourne-t-elle ? On entend souvent parler du Parlement européen, a-t-il la même fonction que le Parlement suisse ? Quelques éclaircissements.

### ❖ Le Conseil européen

Le Conseil européen est le centre politique de l'Union européenne. Il détermine les grandes orientations de l'Union.

Il réunit trois fois par an en tout cas les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union pour déterminer les grandes orientations européennes et faire des propositions.

### ❖ La Commission européenne

COMMISSION EUROPEENNE. *L'Europe... questions et réponses: comment fonctionne l'Union européenne ?* Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996.

La Commission joue un rôle essentiel dans la préparation et l'exécution de la politique européenne. Elle est la gardienne de la légalité communautaire.

Se réunissant à Bruxelles, les vingt commissaires, nommés pour cinq ans par les pays membres, transforment les propositions du Conseil européen en projets de lois.

Ils gèrent le budget européen.

Treize mille fonctionnaires travaillent également à la Commission européenne.

Le Président du Conseil représente l'Union européenne dans les négociations internationales et est choisi par les chefs d'Etats (Conseil européen), après consultation du Parlement.

La Commission est appelée la gardienne des traités car elle contrôle l'action des Etats et prévient la Cour de justice européenne en cas de violation des lois communautaires.

## ❖ Le Conseil de l'Union européenne (ou Conseil des Ministres) et le Parlement

Les projets de lois fournis par la Commission européenne sont soumis au Conseil des Ministres et au Parlement.

A l'origine, selon le Traité de Rome en 1957, le Parlement européen n'avait qu'un rôle consultatif, la Commission européenne proposant et le Conseil des Ministres statuant en matière de législation. Les Traités successifs ont renforcé l'influence du Parlement, habilité désormais à modifier, voire à adopter les textes législatifs. Il partage ainsi avec le Conseil le pouvoir de décision dans de nombreux domaines.

Il existe quatre procédures générales :

1. La procédure de consultation :  
elle exige de demander l'avis du Parlement avant l'adoption par le Conseil d'une proposition législative de la Commission.  
*Par exemple, cette procédure s'applique à la révision des prix agricoles.*
2. La procédure de coopération :  
elle autorise le Parlement à améliorer un projet de loi par le biais d'amendements. Cette procédure suppose deux lectures par le Parlement, laissant aux députés de larges possibilités pour étudier et amender la proposition de la Commission ainsi que la position initiale adoptée par le Conseil.  
*Cette procédure s'applique, entre autres, aux domaines du Fonds européen de développement régional, de la recherche, de l'environnement ainsi qu'au domaine de la coopération et du développement outre-mer.*
3. La procédure de codécision :  
elle prévoit le partage de pouvoir de décision entre le Parlement et le Conseil. Un comité de conciliation, composé de représentants du Parlement et du Conseil, à parité, avec la participation de la Commission, a pour tâche d'aboutir à un accord sur un projet de loi commun que le Conseil et le Parlement peuvent adopter par la suite. En cas de désaccord, le Parlement peut rejeter l'ensemble de la proposition.

*La procédure de codécision s'applique à toute une série de questions, comme la libre circulation des travailleurs, la protection des consommateurs, l'éducation, la culture, la santé et les réseaux transeuropéens.*

4. La procédure d'avis conforme :

*elle concerne les décisions internationales importantes portant, entre autres, sur l'adhésion de nouveaux Etats membres, sur les accords d'association avec des pays tiers, sur l'organisation et les objectifs des fonds structurels et du Fonds de cohésion ainsi que sur les tâches et les pouvoirs de la Banque centrale européenne.*

La loi adoptée par le Conseil, ou par le Parlement et le Conseil dans le cadre de la procédure de codécision, peut prendre les formes suivantes :

- Règlements : ils sont directement applicables sans qu'il soit nécessaire d'adopter des mesures nationales pour les mettre en œuvre.
- Directives : elles lient les Etats membres quant au résultat à atteindre, mais laissent aux instances nationales le choix de la forme ou des moyens pour l'atteindre.
- Décisions : elles sont obligatoires en tous leurs éléments pour les destinataires qu'elles désignent. Une décision peut être destinée à n'importe quel Etat membre, à tous les Etats membres, à des entreprises ou à des particuliers.
- Recommandations ou avis, qui ne sont pas obligatoires.

**a) Le Conseil de l'Union européenne ou Conseil des Ministres**

Le Conseil est l'institution qui représente les Etats membres. Il est le principal législateur de l'Union européenne.

Il regroupe les quinze ministres des quinze Etats membres, selon le sujet traité. Par exemple : si l'on traite de dossiers concernant l'agriculture, ce seront les ministres de l'agriculture respectifs des quinze pays qui seront réunis en Conseil.

Chaque Etat membre assure la présidence du Conseil pour six mois. Il doit organiser et présider toutes les réunions, élaborer des compromis acceptables et trouver une solution pragmatique aux problèmes soumis au Conseil ainsi que veiller à la cohérence et à la continuité dans le processus de décision. Le Conseil est un organe de décision. Selon l'importance du sujet, il vote soit à l'unanimité, soit à la majorité qualifiée (chaque Etat possède un certain nombre de voix données selon leur poids économique et

leur population). En tout, il y a quatre-vingt-sept voix et il en faut soixante-deux pour que la loi passe en cas de vote à la majorité qualifiée.

Le Conseil légifère, fixe les objectifs politiques de l'Union européenne, coordonne les politiques nationales et résout les différends qui opposent les divers Etats les uns aux autres ou alors à d'autres institutions.

Il se réunit à Bruxelles, sauf en avril, juin et octobre, lorsque toutes les sessions se déroulent à Luxembourg.

## **b) Le Parlement**

Elu au suffrage universel direct, il est doté de pouvoirs législatifs et d'un pouvoir de contrôle politique. Il représente les peuples des Etats membres de l'Union européenne.

Jusqu'en 1979, ce Parlement s'appelait Assemblée européenne et les députés étaient nommés par les Etats membres. Aujourd'hui, il sont élus par les citoyens européens au suffrage universel pour une durée de cinq ans.

Chaque pays dispose d'un nombre de députés proportionnels à sa population.

Chaque mois, pendant une semaine, tous les députés se retrouvent à Strasbourg.

Le reste du temps, ils se partagent entre Bruxelles, où ont lieu les réunions restreintes, et Luxembourg, où est installé le secrétariat du Parlement.

Pour se présenter afin d'être élu député européen, il faut être citoyen d'un Etat de la Communauté, posséder l'âge minimal requis (de 18 ans en France à 25 ans en Italie, par exemple), être inscrit sur la liste d'un parti politique et faire campagne pour lui.

Les députés siègent, non pas par nationalité, mais par affinité politique.

Depuis quelques années, le rôle du Parlement s'est accru : il a maintenant de véritables pouvoirs budgétaires.

Au travail des députés s'ajoute une vingtaine de commissions spécialisées qui se réunissent régulièrement à Bruxelles et préparent les débats de la session parlementaire.

Il y a aussi des sous-commissions, des sous-groupes et des intergroupes. Plus des équipes de traducteurs...

### ❖ La Cour de justice européenne

Elle assure le respect du droit européen. Elle a joué un rôle décisif dans le développement de ce droit. Elle est l'instance juridique suprême de l'Union et son siège est à Luxembourg.

Elle est composée de quinze juges et six avocats généraux. Ils sont chargés de veiller au respect du droit communautaire et de régler toutes les crises possibles et imaginables entre les Etats membres, les institutions et les citoyens.

### ❖ La Cour des Comptes

Elle vérifie la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de diverses institutions européennes.

Elle examine les comptes de toute la Communauté.

Elle s'assure d'une bonne gestion financière.

Elle comprend quinze membres, un par Etat.

Son siège est à Luxembourg.

### ❖ Les autres institutions des Communautés européennes

#### a) Les Comités consultatifs

Ils ont pour objectif de donner la possibilité aux partenaires sociaux et aux collectivités territoriales d'être consultés et d'exprimer leur avis sur la mise en œuvre de la politique européenne.

i. Le Conseil économique et social  
*Siégeant à Bruxelles, le CES associe les représentants des forces syndicales et des intérêts socio-professionnels à l'élaboration des normes et des politiques communautaires.*

ii. Le Comité des régions  
*Siégeant également à Bruxelles, cinq fois par an, il associe, quant à lui, les collectivités infra-étatiques à la construction européenne.*

*Sa création reflète la volonté des Etats membres, non seulement de respecter les identités et les prérogatives des collectivités régionales et locales, mais aussi de les faire participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'UE. Il est juridiquement obligatoire de les consulter.*

b) La Banque européenne d'investissement

Cette institution est chargée de soutenir le développement équilibré de l'Union en assurant le financement des réseaux d'infrastructure transeuropéens. Elle siège à Luxembourg et est parfois présentée comme la «Banque mondiale» de l'Union européenne.

c) Les organes de l'Union économique et monétaire :

i. Le système européen de banques centrales  
*Il ne constitue pas un organe en tant que tel mais une structure qui permet d'intégrer les banques centrales nationales dans le système communautaire.*

ii. La Banque centrale européenne  
*Elle dispose d'un pouvoir de décision et de réglementation. Elle s'est substituée à l'Institut monétaire européen.*

En résumé et en simplifiant vraiment à l'extrême, afin de mieux cerner la tâche des diverses institutions européennes, on pourrait dire que :

- Le Conseil européen a une des tâches du Conseil fédéral lorsqu'il donne ses messages : proposer des lois (pouvoir législatif).
- La Commission européenne fait ce que font les diverses commissions, c'est-à-dire les parlementaires en dehors de sessions : élaborer les propositions de manière concrète (pouvoir législatif). En outre, on peut

dire qu'elle assume le rôle de pouvoir exécutif puisqu'elle joue un rôle prépondérant dans l'exécution de la politique européenne

- Le Conseil européen et le Parlement font office d'Assemblée fédérale, avec ses deux chambres. Mais les deux n'ont pas le même pouvoir de décision, contrairement à la Suisse. Le Parlement représente tout de même le peuple, comme le Conseil national en Suisse, alors que le Conseil est l'institution qui représente les Etats membres, comme le Conseil des Etats en Suisse représente les divers cantons (pouvoir législatif).
- La Cour de Justice fait le travail du Tribunal fédéral (pouvoir judiciaire).

On peut voir qu'en Suisse, le Parlement ou Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats) a une fonction beaucoup plus importante que le Parlement européen puisqu'il effectue toutes les tâches législatives à lui tout seul :

- Il propose des lois, par le biais des parlementaires qui proposent des motions ou postulats.
- Il réagit aux messages du Conseil Fédéral en établissant des propositions de loi.
- Il réagit aux demandes du peuple, qui peut s'exprimer par initiative ou référendum.

**Attention à ne pas mélanger Conseil européen, Conseil de l'Union européenne et Conseil de l'Europe!**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le Conseil européen est la réunion, trois fois par an en tout cas, des quinze chefs d'Etat.</li><li>▪ Le Conseil de l'Union européenne, comme dit plus haut, est le Conseil des Ministres.</li><li>▪ Le Conseil de l'Europe, lui, est un organe indépendant de l'Union européenne.</li></ul> |
|--|

### **Le Conseil de l'Europe**

Si le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont en commun leur drapeau (un cercle de 12 étoiles jaunes sur fond bleu), choisi en 1955 par le Conseil et adopté en 1986 par ce qui s'appelle encore la Communauté européenne, et leur hymne (un arrangement de l'Ode à la Joie de la 9<sup>ème</sup> Symphonie de Beethoven, signé Herbert von Karajan), adopté par le Conseil en 1972, ce sont deux institutions parfaitement distinctes.

Créé le 5 mai 1949 (le Traité fut signé par 10 pays – Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni -), après le discours de Winston Churchill à Zürich en 1946 qui fit jaillir l'étincelle<sup>6</sup>, il regroupe à ce jour 41 Etats membres<sup>7</sup> et siège à Strasbourg. Le Canada, les Etats-Unis, le Japon et le Saint-Siège font office d'observateurs. L'Assemblée parlementaire examine la candidature des pays suivants : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie et Herzégovine, Monaco.

Ses objectifs sont de défendre et de renforcer les **principes** de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit. Ils sont de résoudre les grands problèmes que connaît la société européenne : racisme, intolérance, discrimination envers les minorités, toxicomanie, bioéthique, exclusion sociale, protection de l'environnement, corruption et crime organisé.

Ils sont également de favoriser la prise de conscience de l'identité européenne et d'encourager la compréhension mutuelle entre peuples de culture différente.

Le large éventail d'activités du Conseil de l'Europe prend souvent la forme de **conventions** visant à harmoniser les pratiques juridiques nationales entre elles et par rapport aux normes édictées par le Conseil. A ces accords s'ajoutent les nombreuses **résolutions** et recommandations que le Comité des Ministres adresse aux Etats membres et qui jouent un rôle capital dans la recherche de solutions à des problèmes communs.

Le Conseil a par exemple fait signer les Conventions suivantes à ses membres :

- Convention européenne des droits de l'homme
- Charte sociale européenne
- Convention sur la protection des données
- Convention culturelle européenne

C'est également grâce à lui qu'existe la carte Jeunes (qui facilite la mobilité des jeunes en Europe en leur permettant de voyager et d'accéder à la culture et au sport à des tarifs préférentiels), Eurimage (fonds de soutien à la coproduction et à la distribution de longs métrages et de documents européens).

---

<sup>6</sup> Voir historique de la construction européenne en page 30

<sup>7</sup> Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine

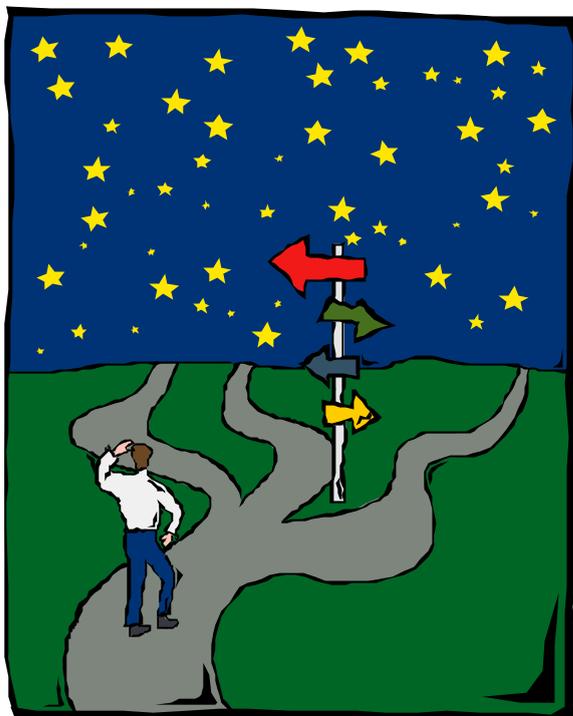
Il a aussi mis en place des programmes d'assistance et de coopération permettant aux nouveaux Etats membres et aux candidats à l'adhésion de bénéficier du savoir-faire du Conseil pour consolider, renforcer et accélérer les réformes démocratiques et juridiques.

Quelques 400 organisations non gouvernementales internationales bénéficient d'un statut consultatif auprès du Conseil.

Les différentes structures qui le composent sont :

- Le Comité des Ministres  
*Principale instance de décision, il réunit les ministres des affaires étrangères des 41 pays membres ou les représentants permanents de leur gouvernement (les Délégués des Ministres).  
Il vote le budget, décide de l'admission de nouveaux membres et arrête les grandes lignes de la politique et des activités de l'Organisation.  
Ses décisions peuvent prendre la forme de recommandations aux Etats membres ou de conventions ou accords qui lient les Etats qui les ratifient.*
- L'Assemblée parlementaire  
*Elle est le moteur du Conseil : elle constitue un forum au sein duquel les délégations (environ 600 membres), représentant les principaux courants politiques des parlements nationaux, débattent.  
Elle se réunit 4 fois par an en session plénière à Strasbourg. Ses travaux sont préparés par des commissions spécialisées.  
Elle adresse des recommandations au Conseil des Ministres.  
Elle approuve l'admission des nouveaux membres.*
- Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe  
*Composé de la Chambre des pouvoirs locaux et de la Chambre des régions, il accueille des représentants de tous les Etats membres. Il tient sa session plénière une fois par an à Strasbourg. Son objectif est de consolider les structures démocratiques de base, particulièrement dans les nouvelles démocraties.*
- Un secrétariat général de 1300 fonctionnaires

## LA SUISSE ET SA POLITIQUE EXTERIEURE



Membre de l'A.E.L.-E. depuis 1960, ayant refusé de devenir membre de l'EEE en 1992, la Suisse vient, le 21 mai 2000, d'accepter les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne.

Qu'en sera-t-il de la suite des relations entre l'Union et la Confédération? Seul l'avenir nous le dira.

Mais en ce qui concerne le Centre européen, on peut dire que l'adhésion de notre pays à l'Union européenne lui faciliterait grandement la vie.

En effet, si aujourd'hui, le Centre reçoit une subvention du canton de Genève et peut louer les locaux à la Ville de Genève à un prix raisonnable, il ne bénéficie d'aides extérieures (par exemple par la Confédération, par le biais du Bureau de l'Intégration, de l'Office de la santé publique, etc...) que lorsqu'il effectue un mandat particulier, dans le cadre de ses projets (Euroateliers, collection « Europe en bref »). Et il ne reçoit bien sûr rien de la part de l'Union, notre pays ne faisant pas partie des Etats membres et donc des Etats bénéficiaires des nombreuses aides ou subventions accordées par l'Union. S'il veut recevoir quelques sous de celle-ci, le Centre doit mettre en place un projet en collaboration avec deux partenaires de l'Union. A ce moment-là, l'Union subventionne le projet à 50%.

## **L'A.E.L.-E. en 1960**

L'A.E.L.-E., de laquelle la Suisse fait partie depuis sa création le 4 janvier 1960 à Stockholm, est l'Association européenne de libre-échange. Elle a été créée à l'instigation de sept pays d'Europe (l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Grande-Bretagne, la Suède et la Suisse) en réaction au développement de la Communauté européenne, principalement pour les motifs suivants :

- Empêcher que la CE ne discrimine économiquement le reste de l'Europe occidentale
- Écarter une fermeture par rapport au monde extra-européen qui aurait nui au développement des échanges internationaux
- Éviter que l'intégration économique n'ait une finalité politique et qu'elle n'ouvre la voie à la supranationalité

Les buts étant de favoriser :

- l'expansion de l'activité économique,
- le plein-emploi,
- l'accroissement de la productivité,
- l'exploitation rationnelle des ressources,
- la stabilité financière,
- l'amélioration continue du niveau de vie

et d'assurer aux échanges entre Etats membres des conditions de concurrence équitable.

Créée à l'instigation de la Grande-Bretagne, réticente à l'égard du Marché commun, l'A.E.L.-E. a des ambitions plus modestes : former une zone de libre-échange (sans tarif douanier extérieur commun ni intégration économique). Elle s'est rapprochée de la CEE par la conclusion d'accords.

Aujourd'hui que le Marché commun n'est plus le Marché commun mais l'Espace économique européen et que la Communauté européenne est devenue l'Union européenne, plusieurs pays membres de l'A.E.L.-E. ont quitté cette dernière et sont devenus membres de l'Union : la Grande-Bretagne (1972), le Danemark (1972) et le Portugal (1985).

Ne restaient membres de l'A.E.L.-E. en 1990 que le reste des pays fondateurs, c'est-à-dire l'Autriche, la Norvège, la Suède et la Suisse, ainsi que l'Islande (devenue membre en 1970), la Finlande (membre associé depuis 1961 et partenaire à part entière depuis 1986).

Aujourd'hui, l'Autriche, la Suède et la Finlande ont quitté le navire pour embarquer à bord du grand paquebot qu'est l'Union.

L'A.E.L.-E n'est donc plus constituée que de la Norvège, de la Suisse et de l'Islande.

### **Tentative de 1992**

Le 6 décembre 1992, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur une adhésion à l'Espace économique européen (EEE). Cela sera refusé.

### **Accords bilatéraux en 2000**

Afin d'empêcher que la Suisse se retrouve isolée sur le plan de la politique après son refus de 1992, le Conseil fédéral a intensifié ses relations avec l'UE et les Etats membres. Outre les visites diplomatiques, diverses possibilités ont été exploitées pour entretenir les contacts. Le 5 février 1993, le Conseil fédéral a présenté un programme consécutif au non de l'EEE dans lequel il proposait à l'UE d'entreprendre des négociations bilatérales pour certains secteurs. Ces secteurs ont été définis d'entente avec tous les cercles intéressés de la Suisse, dans l'objectif de réduire les désavantages économiques auxquels la Suisse se trouvait confrontée en raison de son refus d'adhésion.

Les secteurs qui ont été réglementés par les Accords sont les suivants :

- Transport terrestre et aérien
- Libre circulation des personnes
- Recherche
- Marchés publics
- Agriculture
- Obstacles techniques au commerce

L'UE a accepté de jouer le jeu car la demande d'adhésion de la Suisse n'a pas été retirée et est toujours pendante. Elle n'aurait bien sûr pas à faire de cadeau à un pays qui exclurait toute solution multilatérale (participation à l'EEE ou adhésion à l'Union européenne).

Contrairement à l'EEE, les accords bilatéraux n'entraînent aucune reprise du droit communautaire. Mais la Suisse se devra de suivre l'évolution du droit communautaire car de grandes disparités pourraient nuire à la mise en œuvre des accords. En outre, ces accords ne concernent que sept secteurs. Et le reste ? Et la suite ? La question reste en suspens.

## **C. Déroulement du travail**

Comme je l'ai signalé dans mon mandat, le but du Centre n'est pas de faire un catalogage et une indexation formels.

En outre, n'ayant, faute d'achat, pas les documents sous les yeux et établissant un listing à l'intention d'une personne qui reprendra le flambeau plus tard, si le poste est repourvu et si le budget est débloqué, j'ai effectué une liste la plus complète possible avec les éléments disponibles afin de faciliter la tâche de cette personne pour retrouver les documents et effectuer les tâches bibliothéconomiques. Mais il n'y a pas forcément d'uniformité quant au nombre d'éléments donnés.

Dans la partie principale du travail on trouvera :

- La démarche entreprise
- Une présentation du fournisseur ou du SID
- Quelques indications sur la quantité de documentation trouvée
- Une indication des différents contacts possibles

En annexe (ce qui sera fourni au Centre européen de la Culture), n'ont été reprises que :

- La présentation du fournisseur ou du SID
- L'indication sur les différents contacts possibles

Par contre, c'est dans cette partie qu'on trouvera le listing, c'est-à-dire la liste détaillée de la documentation trouvée.

## **DECOUVERTE DES LOCAUX DE L'ANTENNE INFORMATIVE ET DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE :**

### **DOCUMENTS PAPIERS FOURNIS PAR LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DU CEC :**

- Bureau de l'Intégration à Berne
- Conseil de l'Europe à Strasbourg
- Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg

Ma directrice m'a fait  
découvrir les locaux  
préparés pour l'accueil  
du public.

Sise au sous-sol de la villa, une salle a été aménagée en conséquence : chaises, tables et rayons accueillants pour les documents fournis par le Bureau de l'Intégration à Berne mais surtout par le Conseil de l'Europe à Strasbourg et la Commission européenne à Bruxelles.

Ceux-ci, nombreux, sont surtout des brochures, des dépliants destinés à vulgariser les processus de fonctionnement et les politiques de l'Union européenne, notamment celle de l'emploi, de l'environnement. Mais on trouve également des documents nous permettant de mieux connaître nos voisins européens.

On sent nettement que cette littérature grise est plutôt destinée aux jeunes.

# CONTACTS AVEC LES TROIS FOURNISSEURS OFFICIELS

## Bureau de l'Intégration à Berne

### Démarche

En téléphonant au service d'information du Bureau de l'Intégration, j'ai pu obtenir de leur part un catalogue de leur diverses publications, écrites et audiovisuelles.

### Présentation

Le Bureau de l'Intégration du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de l'économie (DFE) s'occupe de l'ensemble des questions d'intégration européenne, en particulier du développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne.

### Documentation audiovisuelle

Leurs publications audiovisuelles, en mars 2000, se limitent à un CD-ROM, à une cassette vidéo et un jeu de deux disquettes.

La disquette avait été faite en collaboration avec le CEC, qui est encore en possession de quelques exemplaires. Pour obtenir la cassette vidéo et le CD-ROM, il suffit de contacter le Bureau de l'Intégration.

Mais il est possible que d'autres produits sortent.

La liste complète est présentée en annexe, en page XXI.

### Contact

On peut obtenir le catalogue trimestriel, c'est-à-dire la liste complète des publications du Bureau de l'intégration à un moment donné, sur le site du Bureau de l'Intégration, à l'adresse Internet suivante : <http://www.europa.admin.ch>. Il suffit alors de cliquer sur les petits documents à droite de l'écran qui nous renvoient à la documentation. On peut alors demander divers documents ou la liste complète.

## **Conseil de l'Europe à Strasbourg**

### Démarche

J'ai d'abord cherché sur Internet le site du Conseil de l'Europe et ai commandé un exemplaire papier du catalogue de leurs éditions, afin de le laisser au Centre en exemple.

### Présentation

Pour la présentation du Conseil de l'Europe, voir le chapitre "Institutions et fonctionnement" en page 39.

### Documentation audiovisuelle

Elle se limite, au moment de ma recherche, à cinq vidéos.  
La liste complète est présentée en annexe, en page XXI II.

### Contact

On peut avoir accès au catalogue des Editions du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante :

Editions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex

On peut également avoir accès au catalogue en ligne à l'adresse Internet : <http://book.coe.fr>.

En outre existe en Suisse deux points de vente, où l'on peut trouver les publications du Conseil de l'Europe. Ces points sont signalés à la fin du catalogue papier des Editions, dans lequel on trouve également des bons de commande.

## **Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg**

### Démarche

Là aussi, mon premier réflexe fut de jeter un coup d'œil sur Internet et de consulter le site de l'Union européenne (<http://europa.eu.int>). Depuis là, j'ai eu accès par lien au site d'Eur-Op.

Une autre partie du site intéressante à signaler est la partie consacrée à la Médiathèque centrale. Bizarrement, celle-ci se trouve se trouve dans les pages consacrées à la Commission et on ne la trouve donc pas au premier coup d'œil (il faut aller dans l'index alphabétique) mais elle propose un accès direct à des secteurs audio, multimédia, photo et aussi vidéo. On peut y avoir accès en tapant l'adresse suivante :

[http://europe.eu.int/comm/mediatheque/index\\_fr.html](http://europe.eu.int/comm/mediatheque/index_fr.html).

Mais pour acheter les cassettes vidéo proposées, il faut contacter, là aussi, Eur-Op en s'adressant à un agent de vente de l'Office des Publications.

### Présentation

Eur-Op est l'éditeur officiel des institutions et autres organes de l'Union européenne : le Parlement européen, le Conseil de ministres, la Commission européenne, la Cour de Justice, la Cour des Comptes, le Comité économique et social (CES), le Comité des régions, le Centre européen pour le développement et la formation professionnelle (CEDEFOP), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, la Banque européenne d'investissement (BEI) et les autres agences. Il est placé sous la responsabilité de Madame Viviane Reding, le Commissaire européen en charge de l'éducation et de la culture.

Fondé en 1969 et basé à Luxembourg, l'Eur-Op est la seule maison d'édition au monde à travailler quotidiennement dans onze langues.

Ses principaux services et produits sont le Journal officiel et des bases de données électroniques.

Il édite un catalogue annuel cumulatif des publications des institutions et autres organes de l'Union européenne. Ce catalogue annuel paraissant dans toutes les langues officielles de l'Union européenne (espagnol, danois, allemand, grec, anglais, français, italien, néerlandais, portugais, finnois et suédois) inclut tous les titres encore disponibles publiés depuis 1985.

## Documentation audiovisuelle

Lors de ma recherche, j'ai pu dénombrer trente-sept vidéos intéressantes ainsi que vingt et un CD-ROMS.

La liste complète est présentée en annexe, dès la page XXVI jusqu'à la page XXXVI. Les vidéos sont présentées dès la page XXVI et les CD-ROMS dès la page XXXIII.

## Contact

L'Eur-Op distribue ses produits à travers un réseau d'environ 80 agents dans le monde entier et offre un service limité de commande directe en ligne. Il y a quatre réseaux de vente complémentaires, qui couvrent les produits traditionnels, les produits hors-ligne, les produits en ligne et la distribution de documents. Chaque agent de vente peut proposer un ou plusieurs de ces services.

On peut trouver la liste de ces agents en fin de catalogue. Mais la liste la plus actualisée peut être consultée sur le site Internet <http://eur-op/eu.int/fr/generals/s-ad.htm>.

En Suisse, c'est l'Euro Info Center Schweiz qui s'occupe de la vente des publications papier, vidéo et microfiches, des produits hors-ligne (CD-ROMS, disquettes et produits combinés) et des abonnements au *Journal officiel des Communautés européennes*. Il fait également de la recherche et mise à disposition de textes.

**Euro Info Center Schweiz** C/o OSEC  
Stamfenbachstrasse 85  
PF 492  
CH- 8035 Zürich  
Tél. 1/365.53.15  
Fax 1/365.54.11  
Site : <http://www.osec.ch/eics>  
E-mail : [eics@osec.ch](mailto:eics@osec.ch)

Les demandes relatives aux publications gratuites doivent être adressées aux bureaux de représentation de la Commission européenne dans les Etats membres et aux délégations de la Commission dans des pays tiers ou directement aux services auteurs dont les adresses sont indiquées dans les notices du catalogue.

En Suisse, la Délégation de la Commission européenne est sise à Genève :

**Délégation de la Commission européenne**  
37-39, rue de Vermont  
1211 Genève  
Tél. 022/918.22.11  
Fax 022/734.22.36

## CONTACTS AVEC D'AUTRES MAISONS DE L'EUROPE

Ayant d'abord fait un petit tour sur le site Internet de la Fédération (<http://www.fime.org>), je n'ai pas trouvé d'éléments susceptibles de me donner des indications sur les différentes Maisons, afin de savoir si elles avaient un centre de documentation à l'attention du public et, le cas échéant, ce qu'elle y avaient à disposition.

J'ai donc pris l'initiative de contacter la Fédération par téléphone afin de demander la nouvelle liste des maisons et leurs adresses respectives. Ensuite, j'ai envoyé à toutes celles de langue française ainsi qu'aux quatre autres Maisons de Suisse un petit questionnaire afin de mieux les connaître.

On trouvera une carte synoptique ainsi qu'une liste des Maisons de l'Europe dans les annexes en page XVI I.



«Société»  
«Adresse1»  
«Adresse2»  
«Code\_postal» «Ville»  
«Ville\_2»  
«Pays»

Genève, le X

Concerne : demande de renseignements

Mesdames, Messieurs,

Notre Centre européen de la Culture (culture au sens large du terme : ce qui lie les Européens) devenant un maillon de la grande chaîne de la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe (FIME), nous cherchons à mettre en place une antenne informative de nature audiovisuelle (surtout cassettes vidéos et CD-ROMS) sur la thématique européenne afin de mieux répondre aux attentes du public.

Notre but est de pouvoir répondre aux multiples questions que celui se pose sur l'Union européenne et sa politique, sa culture, son économie, l'intégration d'un pays dans l'Union et la Communauté européennes.

Nous nous intéressons bien sûr à ce qu'ont pu faire ou ce que font nos nouveaux partenaires dans ce domaine. Seriez-vous assez gentil de bien vouloir répondre à quelques questions ? Nous vous en serions extrêmement reconnaissants.

En vous remerciant d'avance de prendre un peu de temps pour nous, nous vous prions de bien vouloir accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Pour le service de documentation  
Sophie Rossel

## QUESTIONNAIRE

1. Avez-vous un Centre de documentation ?

- Oui
- Non

2. Si oui, que possédez-vous ?

- Des documents papier
- Des documents audiovisuels
  - Cassettes vidéos
  - CD-ROMS
  - Disquettes
  - Autres

---

---

---

---

---

---

3. D'où provient votre documentation ?

- Communauté européenne
- Parlement européen
- Autres

---

---

---

---

---

---

Sans être très exhaustif, ce questionnaire pourra à l'avenir être utilisé par le Centre puisque le questionnaire du site de la FIME destiné aux Maisons n'a pas été complété par toutes.

J'ai envoyé mes questions aux vingt-cinq maisons suivantes :

- Académie Européenne de Bruxelles
- Académie européenne du Nord de l'Europe, Lille
- Centre européen Louis Delobbe, Olloy-sur-Viroin / Viroinval
- Europa-Institut Schweiz, Gockhausen-Zürich
- Europäische Bildungs- und Begegnungszentren e.V. (EBB), Ronco-Ascona
- Institut d'Europe Luxembourg, Munsbach
- Institut Robert Schuman pour l'Europe (IRSE), Avignon
- Maison de l'Europe & Musée Robert Schuman, Scy-Chazelles
- Maison de l'Europe d'Avignon - Méditerranée
- Maison de l'Europe de Cambrai
- Maison de l'Europe de Dunkerque et Flandre orientale
- Maison de l'Europe de la Grande Thiérache, Fourmies
- Maison de l'Europe de Montpellier
- Maison de l'Europe de Nîmes et de sa région
- Maison de l'Europe de Paris
- Maison de l'Europe de Toulouse
- Maison de l'Europe de Tours
- Maison de l'Europe en Limousin, Limoges
- Maison de l'Europe Transalpine, Uvrier/Sion
- Maison de l'Europe Transjurassienne, Neuchâtel
- Maison de l'Europe Trois Frontières, La Calamine
- Maison Douaisienne de l'Europe, Douai
- Maison de l'Europe de Lyon
- Maison de l'Europe d'Agen et de Lot-et-Garonne
- Maison Européenne de la Formation du Citoyen, Arras

J'ai obtenu treize questionnaires en retour. Il faut signaler qu'une de ces Maisons, celle de Cambrai, a été dissoute.

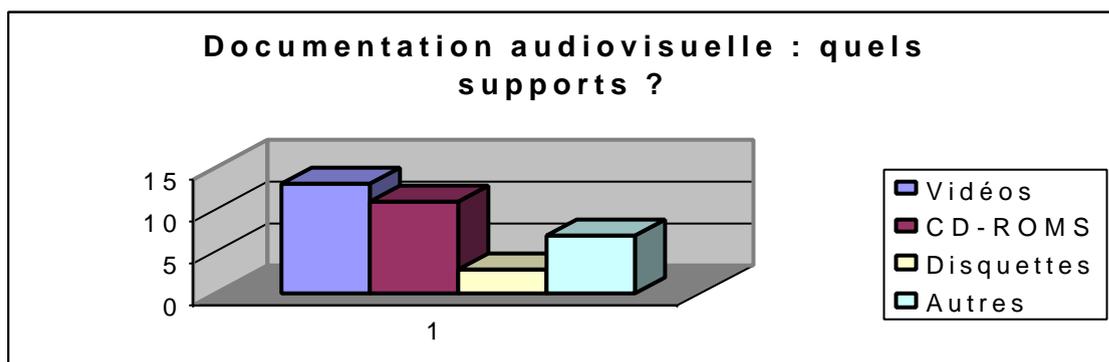
### Question 1

De toutes les Maisons, toutes ont, honneur à notre métier, un centre de documentation.

### Question 2

Si toutes ont de la documentation papier, elles ne sont pas forcément dans le même cas en ce qui concerne la documentation audiovisuelle : l'Europa-Institut Schweiz, situé à Zürich, n'en a pas.

En ce qui concerne les douze autres, qui ont toutes des documents audiovisuels, onze ont des cassettes vidéo, dix ont des CD-ROMS et trois seulement ont des disquettes, qui ont l'air, logiquement, d'être passées de mode.



Les cassettes vidéos ont donc du succès, tout comme les CD-ROMS.

Les documents éventuels sur d'autres supports pouvaient être signalés dans la rubrique autres.

On m'a signalé des :

- Expositions
- Brochures
- Diapositives
- Documents audio
- Microfiches
- Jeux

Internet m'a été également signalé comme document, ce qui prouve qu'un document à ce jour a une définition qui évolue en même temps que la technique : il est aujourd'hui toute source d'information.

On m'a également signalé le Journal officiel de l'Union européenne, disponible en ligne. A Genève, celui-ci est notamment disponible à l'Institut universitaire européen, qui offre un lien direct sur son site. Mais j'en reparlerai plus tard dans le chapitre "Visites et contacts avec différents Services d'Information Documentaire à Genève".

Il y a dans ces réponses plein d'éléments et d'idées pouvant être mis en place au Centre européen de la Culture.

### Question 3

Sur les treize Maisons, toutes se "nourrissent", comme prévu, à la source; c'est-à-dire dans les catalogues de l'Union européenne. Beaucoup de pays membres de l'Union ont un Bureau d'Information pour leur pays au sein des différentes institutions européennes ou ont des institutions habilitées à distribuer la documentation européenne dans leur pays.

Beaucoup s'orientent également vers des organismes locaux ou nationaux, tels que les Conseils régionaux en France.

Certaines s'en réfèrent directement à la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe ou alors directement auprès de certaines Maisons avec lesquelles elles collaborent.

Certaines ont reçu des dons de particuliers.

D'autres m'ont parlé de leurs archives et documents qu'ils conservent de leurs activités (colloques, conférences, etc...), tout comme le fait le Centre européen de la Culture.

On m'a encore cité Info-Point Europe et Sources d'Europe.

## **CONTACT AVEC SOURCES D'EUROPE**

### Démarche

Ayant déjà entendu parler de Sources d'Europe par des collaborateurs du Centre, je décide de m'intéresser à ce Centre d'information sur l'Europe et à ses activités.

Après avoir reçu un petit prospectus d'information, je commande un catalogue.

## Présentation

Il fut créé par le Gouvernement français et la Commission européenne pour répondre aux questions des citoyens sur l'Europe, pour présenter et promouvoir l'information sur l'Union européenne en direct auprès du grand public et par le biais d'un réseau de relais d'information.

Les relais d'information comprennent les Info-Points Europe (IPE) au niveau régional, les GUIDEurope au niveau départemental, les Centres de documentation européenne (CDE) dans les Universités, les Carrefours ruraux et les Forums urbains sur l'environnement.

Si Sources d'Europe est le relais pour l'information européenne en Ile-de-France, il est aussi le pilier central, le cœur du réseau.

Le Centre Sources d'Europe dispose d'une médiathèque, d'une salle d'actualités, d'une salle de conférences, d'un espace expositions, d'un point café et d'une Eurolibrairie.

Celle-ci sélectionne auprès des principaux éditeurs publics et privés les titres indispensables à une information complète sur l'Union européenne.

Elle fournit sur demande un catalogue trimestriel des nouveautés. Les divers traités, statistiques, annuaires, guides pratiques, rapports, ouvrages d'initiation ou spécialisés, vidéos, CD-ROMS, supports pédagogiques, cartes de l'Union européenne sont classés par rubriques.

L'Eurolibrairie sélectionne également des objets aux couleurs de l'Europe permettant d'animer des conférences, des séminaires, des fêtes.

## Documentation audiovisuelle

J'ai sélectionné quatre vidéos ainsi que sept CD-ROMS intéressants.

La liste complète est présentée en annexe, en pages XXXVIII à LX. On trouve les CD-ROMS dès la page XXXIX.

## Contact

### **Sources d'Europe-Eurolibrairie**

Le Socle de la Grande Arche

92044 Paris-la-Défense Cedex

Fax : 0041 1 41 25 12 13

Site : <http://www.info-europe.fr>

E-mail : [eurolibrairie@info-europe.fr](mailto:eurolibrairie@info-europe.fr)

Horaires : lundi à vendredi : 10h00-18h00

Comme le catalogue est mis à jour régulièrement, on peut demander à recevoir ces mises à jour gratuitement en retournant le coupon disponible sur la première page du catalogue. Un bon de commande est également joint au catalogue. Mais on peut également avoir accès aux ressources documentaires de Sources d'Europe sur son site.

## **VISITE ET/OU CONTACTS AVEC DIFFERENTS SERVICES D'INFORMATION DOCUMENTAIRE (SID) A GENEVE**

Afin d'évaluer l'existence éventuelle de documents audiovisuels susceptibles d'intéresser le Centre et son public et, le cas échéant, s'il existe une possibilité de collaborer, d'effectuer des prêts, je me lance dans l'investigation du catalogue de divers services d'information documentaire à Genève.

La liste des SID qui me vient à l'esprit est validée par ma directrice et par mon superviseur.

Je pense à :

- L'Institut d'Etudes sociales (IES)
- L'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG)
- L'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales (IUHEI)
- La Médiathèque des Bibliothèques municipales
- La Médiathèque de l'Université
- Le Service de Moyens Audiovisuels de l'Enseignement
- L'Union interparlementaire

Après mes recherches, j'ai pu remarquer que les documents traitant de l'Europe spécifiquement n'étaient pas légion mais que bien des documents traitant de la culture, de la politique, du social étaient intéressants.

Le public habituel et le public potentiel étant hétéroclite (il est très difficile de le définir car le but du Centre, en ouvrant une antenne informative, est d'ouvrir ses portes à tous), il fallait viser large. J'ai donc décidé de lister tout ce qui me paraissait intéressant pour le Centre.

Tous ces documents ne seraient bien sûr pas à acheter s'il y avait volonté d'acquérir tout de même, malgré des difficultés budgétaires, des vidéos déjà possédés par des SID à Genève. Une sélection pourrait alors être faite en fonction du budget et d'une véritable politique d'acquisition .

Toutefois, comme l'idée, en regardant ce que les autres services d'information offraient, était plutôt de pouvoir diriger le public vers ceux-ci, il me paraissait être une erreur de trop cibler.

## a) L'Institut d'Etudes Sociales (IES)

### Présentation

Formant des professionnels du social (assistants sociaux, animateurs socio-culturels et éducateurs spécialisés) à l'Ecole supérieure de travail social (ESTS) ainsi que des psychomotriciens à l'Ecole romande de psychomotricité (ERP), offrant un Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC), l'Institut offre à ses étudiants la possibilité d'avoir recours à de nombreux documents et notamment de nombreuses cassettes vidéo grâce à sa bibliothèque-médiathèque fondée en 1974.

### Contact

**Institut d'Etudes sociales- Bibliothèque-médiathèque**

Rue Prévost-Martin 28

Case postale 1211 Genève 4

1205 Genève

Tél. : 022/322.14.13

Fax : 022/322.14.99

Site : <http://www.ies-geneve.ch/Bibliotheque/biblitheque-f.html>

E-mail : [bibliotheque@ies.unige.ch](mailto:bibliotheque@ies.unige.ch)

Horaires : lundi à vendredi : 10h00-17h30

La Bibliothèque fait partie du réseau des bibliothèques utilisant le prêt automatisé BUPA<sup>8</sup>. En conséquence, il faut donc avoir une de ses cartes pour pouvoir emprunter un document à la bibliothèque.

En outre, les vidéos sont à consulter sur place car elles sont dans la catégorie «prêt exclu».

### Documentation audiovisuelle

La bibliothèque offre un fonds de 12000 volumes et de 160 titres de périodiques. La médiathèque possède un fonds de 900 vidéocassettes.

Au moment de ma recherche, j'ai pu trouver trente et une vidéos ayant pour une de leurs thématiques l'Europe, de près ou de loin. Parmi celles-ci, plusieurs sont très intéressantes. D'autres ne le sont pas du tout et

---

<sup>8</sup> Voir annexes : liste de bibliothèques BUPA en annexe, en page XVIII

certaines le sont quelque peu : fortement basées sur le domaine social, elles peuvent ne pas faire partie des priorités du Centre mais il peut être bon de les signaler aux personnes cherchant de la documentation sur l'Europe dans ce domaine.

J'ai signalé en premier les documents liés spécifiquement à la thématique européenne.

La liste complète est présentée en annexe, en pages XLIII à XLVI X.

## **b) L'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG)**

### Présentation

L'Institut est un centre interfacultaire directement rattaché à l'Université. Il a succédé en 1992 à l'Institut universitaire d'études européennes, fondé en 1963 par Denis de Rougemont.

Son but est de coordonner et promouvoir des enseignements de troisième cycle en études européennes (DEA, Diplôme d'Etudes Approfondies) et de poursuivre des recherches sur l'Europe en formation.

Il offre au public, entre autres services tels que conférences, projets de recherche etc..., une bibliothèque et un centre de documentation qui a obtenu le statut de dépositaire officiel de l'Office des Publications officielles de l'Union européenne en 1992 et du Conseil de l'Europe en 1994.

Les fonds de la bibliothèque et du centre de documentation sont encyclopédiques. Chaque thème est abordé du point de vue de l'ensemble des sciences humaines. On y trouve donc aussi bien des ouvrages traitant d'économie que de littérature ou d'histoire, tous ayant pour sujet de fonds l'Europe. Le fonds est composé de monographies (18'000) et de périodiques (300 titres vivants).

On peut y avoir accès à divers CD-ROMS et à plusieurs bases de données de l'Union européenne. On peut aussi y effectuer des recherches en ligne. La page d'accueil du site offre d'ailleurs divers liens vers des serveurs (serveurs de l'Union européenne, serveurs du Conseil de l'Europe, serveurs sur l'Europe, l'Union européenne et les Communautés européennes ou encore serveurs concernant des thèmes de recherche de l'IEUG) ou vers divers journaux européens ou encore vers Gabriel, la passerelle vers les sites des bibliothèques nationales européennes.

En outre, la Fondation Archives européennes, créée en 1984, est associée à l'Institut.

## Documentation

La bibliothèque et le centre de documentation de l'Institut européen n'offrent pas de prêt de documents audiovisuels. Toutefois, ils mettent leurs documents à disposition de toute personne, même extérieure. La consultation sur place des CD-ROMS et des bases de données étant liée à l'utilisation d'un PC, celle-ci est toutefois bien sûr seulement autorisée aux étudiants et aux professeurs de l'Institut.

Mais il est possible d'avoir accès à certaines bases de données par le biais de son site.

- CD-ROMS :
  - EUROCAT : couvre depuis 1985 les textes publiés dans le Journal Officiel des Communautés européennes, séries C et L
  - EUDOR-STAT : offre une sélection des statistiques de l'Union européenne
  - EUROPE'S ENVIRONMENT : offre un panorama de l'environnement dans plus de cinquante pays
  - OECD Statistical Compendium : offre une sélection de statistiques de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE)
  
- Bases de données (via le WWW) :
  - CELEX : droit communautaire
  - ECLAS : fonds de la bibliothèque centrale de la Commission européenne
  - EUR-LEX : droit de l'Union européenne
  - EUROPRESSE : la plus importante banque de données d'articles de presse francophones
  - RAPID : documents du service du porte-parole de la Commission européenne
  - SCAD : système communautaire d'accès à la documentation

## Contact

**Bibliothèque et Centre de documentation  
Institut européen de l'Université de Genève**

40, bd. du Pont-d'Arve

Uni-Mail

1211 GENEVE 4

Tél. : 022/705.82.92

Fax : 022/705.82.98

Site : <http://www.unige.ch/ieug/biblio.html>

E-mail : [membrez@uni2a.unige.ch](mailto:membrez@uni2a.unige.ch)

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 08h00-  
22h00, samedi : 08h00-  
17h00

Horaires de prêt : lundi à vendredi : 09h45-  
18h45, samedi : 09h45-  
11h45

La bibliothèque est ouverte à tous les étudiants, professeurs et assistants de l'Université de Genève et instituts associés. Elle est également ouverte aux étudiants, chercheurs et auditeurs d'autres universités ainsi qu'aux personnes extérieures pour la consultation.

Mais le prêt est réservé aux détenteurs d'une carte des bibliothèques faisant partie des BUPA<sup>9</sup>.

Attention : certains documents, dont les documents audiovisuels, sont exclus du prêt.

### **c) L'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales (IUHEI)**

#### Présentation

L'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales, fondé en 1927, est dévolu à l'enseignement et à la recherche scientifique concernant les relations internationales contemporaines. Les champs d'études concernés sont le droit, l'économie, l'histoire et la politique internationales et les sciences politiques. L'Institut, contrairement à l'Institut universitaire européen qui est un centre interfacultaire, est rattaché à l'Université mais reste indépendant.

---

<sup>9</sup> Voir annexes : liste de bibliothèques BUPA en page XVIII

## Documentation

Sa bibliothèque offre aux utilisateurs la possibilité de consulter ou d'emprunter plus de 150000 volumes, plus de 2500 titres de publication en série (sur papier, sur microformes et supports électroniques) mais aussi des références bibliographiques sur CD-ROMS.

Par contre, il n'y a pas de cassettes vidéos.

## Contact

La bibliothèque est une bibliothèque académique, donc ouverte aux professeurs, assistants et étudiants IUHEI et de l'Université de Genève, mais elle est ouverte aussi à toutes les personnes intéressées au domaine des relations internationales. Pour pouvoir emprunter des documents, il faut là aussi avoir une carte permettant l'emprunt dans toutes les bibliothèques BUPA<sup>10</sup>.

### **Bibliothèque**

#### **Institut universitaire des Hautes Etudes internationales**

154, rue de Lausanne

1202 Genève

Tél. : 022/731.17.30 ou 732.89.83

Fax : 022/738.29.04

Site : <http://heiwww.unige.ch/library/francais/index.html>

E-mail : [library@hei.unige.ch](mailto:library@hei.unige.ch)

Horaires : lundi à vendredi : 09h00-22h00

samedi : 09h00-17h00

Attention aux horaires spéciaux liées aux changements de l'année académique : consulter le site internet

## **d) La Médiathèque des Bibliothèques municipales**

### Présentation

Les bibliothèques municipales, dont la Bibliothèque centrale est à la Cité, ont mis en place une médiathèque dès 1992.

---

<sup>10</sup> Voir annexes : liste de bibliothèques BUPA en page XVIII

Celle-ci offre la possibilité d'emprunter des vidéo-cassettes, des diapositives, des cassettes audio, des disques compacts, des vidéodisques, des compacts disques interactifs et des CD-ROMS.

### Documentation audiovisuelle

Dans le fonds de la médiathèque, huit vidéos et cinq CD-ROMS me semblent avoir de l'intérêt pour le Centre.

La liste complète est présentée en annexe, en pages LIV à LVIII. Les CD-ROMS sont présentés dès la page LVI.

### Contact

**Bibliothèque de la Cité-Espace  
médiathèque**  
Place des Trois-Perdrix 5  
1204 Genève  
Tél. : 022/418.32.66  
Horaires : mercredi 10h00-18h30, jeudi  
13h00-18h30 et samedi 13h00-17h00

Pour avoir le droit d'emprunter des documents aux Bibliothèques municipales, il faut là aussi s'abonner. En outre, pour avoir droit aux documents audiovisuels, il faut souscrire à un abonnement aux Services audiovisuels (qui fait office de forfait et permet d'emprunter cinq documents dans chaque discothèque municipale -Minoteries et Vieusseux, 4 documents audiovisuels + un CD-ROM à la Médiathèque de la Cité, trois vidéocassettes à la Bibliothèque sportive et un CD-ROM à la Bibliothèque des Pâquis) pour une année (65.-) ou six mois (40.-). Mais on peut aussi payer au coup par coup (2,50.- par document).

### **e) La Médiathèque de l'Université**

#### Présentation

La médiathèque est sise en deux lieux différents : Uni-Bastions et Uni-Mail. La médiathèque de l'Uni-Bastion est la plus ancienne : elle a été fondée en 1978.

Elle propose un fonds de documents sonores (6741 cassettes audio et 28 CD-audio), de documents audiovisuels (3104 vidéocassettes -1834 fictions et 1270 documentaires- et 95 CD-ROMS), de périodiques (12 titres).

Les domaines couverts sont les langues et la littérature, l'histoire, le cinéma, la philosophie et la théologie.

L'autre médiathèque, celle d'Uni-Mail, a été ouverte en 2000, après scission de la médiathèque Uni-Bastions.

Elle offre un fonds de documents audiovisuels (vidéocassettes et CD-ROMS), de documents sonores (cassettes audio, mini-discs).

Les domaines couverts sont la psychologie, les sciences de l'éducation, les sciences économiques, les sciences sociales, la science politique, la sociologie, le droit, l'ethnographie, l'histoire contemporaine, la géographie et l'environnement.

#### Contact

##### **Médiathèque Uni-Bastions**

Uni-Bastions (sous-sol, salle 0114)

3, pl. de l'Université

1211 Genève 4

Tél. : 022/705.74.73 (prêt) et

022/705.72.56 (bureau des bibliothécaires)

Fax : 022/329.77.95

Site : <http://www.unige.ch/biblio/repertoire/part46.ht>

E-mail : [Francine.Bengui@lettres.unige.ch](mailto:Francine.Bengui@lettres.unige.ch)

Horaires : lundi au vendredi : 10h00-16h00

##### **Médiathèque Uni-Mail**

Uni-Mail

40, bvd du Pont-d'Arve

1211 Genève 4

Tél. : 022/705.83.94 ou 705.83.93. ou 705.83.95

Fax : 022/705.92.99

Site : <http://www.unige.ch/biblio/repertoire/part92.ht>

E-mail : [media-mail@unige.ch](mailto:media-mail@unige.ch)

Horaires : lundi à vendredi : 10h00-15h00

#### Documentation audiovisuelle

Au moment de ma recherche, j'ai pu trouver un grand nombre de vidéos ayant pour une de leurs thématiques l'Europe, de près ou de loin, là aussi. Si plusieurs sont très intéressantes, d'autres le sont un peu moins. Mais comme les deux médiathèques font partie du petit nombre de SID de Genève qui offrent la possibilité d'emprunter des cassettes vidéos, il me paraissait intéressant de pouvoir y envoyer des personnes intéressées et donc de cibler large.

La liste complète est présentée en annexe, en pages LX à LXI pour Uni-mail et en pages LXII à LXIV pour Uni-Bastions.

## **f) Le Service de Moyens Audiovisuels de l'Enseignement**

### Présentation

Les enregistrements pirates n'ayant pas lieu d'être au sein de l'école, le Département de l'instruction publique de la République et Canton de Genève offre aux enseignants et aux élèves trois services en ce qui concerne l'audiovisuel : l'Atelier Technique Audiovisuel (ATAV), le Centre de Production Audiovisuelle (CPAV) et le Centre de Ressources et de Documentation Pédagogique (CRDP).

Ce dernier est le centre spécialisé des moyens d'enseignement au sens large. Il dispose aussi bien des moyens d'enseignement officiels que d'autres documents pouvant servir à l'enseignement. Il comprend une bibliothèque scolaire, un atelier photo, une réception technique (installations, maintenance et conseils), un secteur prêt environnement, un secteur prêt de matériel audiovisuel et une médiathèque regroupant tous les secteurs et supports documentaires, tels que monographies, périodiques, vidéos, diapositives, CD, jeux éducatifs et multimédia.

Le DIP propose aussi un service d'enregistrement d'émissions de télévision pour le personnel enseignant.

### Documentation audiovisuelle

Seules treize cassettes vidéos répondent au critère «Europe », choisi comme mot du texte. Ce qui signifie que le choix est très restreint mais que les résultats obtenus parlent d'Europe au sens large.

La liste complète est présentée en annexe, en page LXVI à LXX.

### Contact

#### **Centre de Ressources et de Documentation Pédagogique**

Boulevard de Saint-Georges 17-19

1205 Genève

Courrier : case postale 241, 1211 Genève 8

Médiathèque :

tél. : 022/327.77.02

fax : 022/327.77.20

Service de prêt des cassettes vidéos :

tél. : 022/327.77.06

Fax : 022/327.77.20

Site : <http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/avdip/avdip.html>

E-mail : [emile-francois.janneret@etat.ge.ch](mailto:emile-francois.janneret@etat.ge.ch)

## **g) L'Union interparlementaire**

### Présentation

Elle est l'organisation mondiale des Parlements des Etats souverains et ses origines remontent à 1889. C'est cette année-là que fut organisée la première Conférence interparlementaire à Paris, réunissant des délégués de neuf pays et de trois continents.

Elle a contribué à la Création de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye et huit prix Nobel furent attribués à des personnalités de l'Union interparlementaire.

A la suite de la Deuxième Guerre mondiale, l'Union s'est transformée pour devenir l'organisation internationale des parlementaires et non plus une simple association de ceux-ci.

### Documentation audiovisuelle

La Bibliothèque possède une collection de 6500 livres et études, avec 25000 articles provenant de 160 périodiques. Elle est très spécialisée et fournit de nombreux documents sur le rôle, la structure et les méthodes de travail des parlements nationaux, ainsi que sur les systèmes électoraux, le droit institutionnel, l'histoire et la science politique.

Malheureusement, elle ne possède pas de documents audiovisuels et ne peut donc pas offrir une collaboration fructueuse avec le Centre en ce domaine.

### Contact

**Union interparlementaire (UI)**

Place du Petit-Saconnex

BP 438

1211 Genève 19

Tél. : 022/734.41.50

Fax : 022/733.31.41

## RECHERCHES AUPRES DE DIVERSES TELEVISIONS

Connaissant diverses émissions traitant de l'Europe et passant sur des chaînes telles que la TSR et les chaînes françaises ainsi que sur TV5, la 5<sup>ème</sup> ou Arte, j'ai pris contact avec ces dernières afin de savoir comment pouvait se passer les transactions d'achat.

Toutes proposent un site Internet avec plus ou moins d'informations sur leur fonds.

### □ TSR

En Suisse, un Institut tel que l'INA en France (Institut national de l'audiovisuel) n'existe pas. C'est donc la TSR, et plus précisément le service des ventes, qui gère sa production maison.

En ce qui concerne son site, on peut avoir accès à une boutique permettant de commander des cassettes ou des objets. Seulement le choix proposé est très limité (une cinquantaine de documents disponibles et souvent très grand public). Rien d'intéressant pour le Centre dans cette sélection.

Le site permet également une recherche générale mais celle-ci porte sur tous les mots du site sans nous aiguiller sur le fonds documentaire de la TV.

Au Salon du Livre, j'ai essayé d'en savoir plus. Là, on m'a donnée le nom d'une personne s'occupant de la vente des K7 vidéos. Celle-ci m'a répondu par mail que la TSR ne peut fournir de cassettes que si l'on connaît un titre exact. Elle n'effectue de recherches thématiques dans son fonds que pour les gens travaillant à la TSR.

Il ne reste à quelqu'un d'extérieur que la possibilité de commander un titre connu. Par exemple, le titre d'une émission visionnée ou encore celui d'une émission présentée dans le programme de la chaîne. Il faut alors s'adresser au service des ventes pour obtenir le document, au prix de 180.- pour une cassette VHS. Le service des ventes s'occupe de contrôler si la vente peut s'effectuer au vu des droits (d'auteur, de diffusion).

Toutefois, la possibilité existe pour un chercheur effectuant des études poussées de faire une demande à la direction afin d'avoir la possibilité de consulter la base de données avec l'aide d'un documentaliste. Cette prestation serait bien sûr coûteuse. Le prix ne pourrait être établi qu'après la recherche, en fonction du temps pris par le documentaliste pour nous aider.

## □ TV5

Au Salon du Livre, j'ai également pu prendre contact avec TV5, présente sur un stand. Là, une personne m'a expliqué que le principe de TV5 est de diffuser des programmes de différentes TV de langue française à la population francophone mondiale.

La chaîne ne possède donc pas les droits des vidéos mais seulement le droit de diffusion.

## □ RTBF

Le fait de voir que TV5 diffusait des émissions de TV francophones m'a fait penser à la RTBF, qui, étant la Radio-Télévision belge francophone, connaît de près la Belgique, pays accueillant bon nombre d'institutions de l'Union. Il me semblait clair que cette télévision devait s'intéresser de près à l'Europe. D'autant plus que j'ai pu voir sur TV5 la rediffusion d'émission produites par la RTBF et parlant de l'Europe. J'ai donc contacté la RTBF par le biais d'Internet et ai eu le bonheur de constater que cette télévision fait de véritables efforts vis-à-vis du public, même étranger. J'ai reçu une liste de leurs émissions ayant pour sujet l'Europe. Malheureusement, leur volume étant trop important, elles n'ont pas pu être insérées dans le listing donné en annexe.

## □ LES SEPT CHAINES NATIONALES FRANCAISES (TF1, France 2, France 3, Canal +, La 5<sup>ème</sup>, Arte, M6)

En contactant ces chaînes, j'ai pu rapidement constater que même si certaines d'elles (les chaînes privées) gardent leurs droits sur leur production, la conservation de celle-ci est assurée par l'INA, l'Institut national pour l'audiovisuel. Celui-ci devient également le conservateur mais aussi le propriétaire des droits des émissions de chaînes publiques antérieures à trois ans. Comme au téléphone, cela m'a paru bien compliqué, j'ai demandé à l'INA de me fournir par écrit leurs différents droits (pour quelles chaînes ils n'ont que la conservation à assurer et pour lesquelles ils ont tous les droits et ceci après combien de temps) ainsi qu'un devis nous indiquant leurs conditions pour effectuer des recherches.

Toutefois, il me semble important de signaler que dès octobre 1998, l'INA a inauguré le service de consultation de l'INAthèque de France sur le site de la Bibliothèque nationale de France François-Mitterrand.

En effet, la Loi du 20 juin 1992 a élargi le dépôt légal à la télévision et à la radio. La création puis la gestion du dépôt légal de la radio-télévision sont confiés par cette loi à l'Institut national de l'audiovisuel, la mémoire

des télévisions françaises, qui préservait déjà plus de 800000 heures d'images et de son.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, date de la mise en œuvre du dépôt légal, c'est donc l'INAthèque de France qui, au sein de l'INA, assure la collecte des archives audiovisuelles et leur mise à disposition des chercheurs. Près de 40000 heures d'images et de sons sont collectées chaque année.

Des stations de lecture audiovisuelle permettent de regarder mais aussi de découper en séquences, de hiérarchiser et d'annoter les images.

Mais cela reste de la consultation. En ce qui concerne l'achat de cassettes, l'INA va m'apporter une réponse concrète de ce qu'il demande afin d'effectuer des recherches.

Ensuite seulement, il sera possible de savoir où trouver les documents, à l'INA ou à la chaîne qui a diffusé l'émission. Alors on pourra se renseigner sur les conditions financières et en ce qui concerne les droits.

## **RECHERCHES AUPRES DE DISTRIBUTEURS ET PRODUCTEURS D'AUDIOVISUEL**

### **Premières démarches**

Ma grande peur était de ne pas savoir où me diriger pour trouver ces différentes personnes. Les documents de référence sont, comme je l'ai dit dans mon avant-projet, moins légion en ce qui concerne ce genre de documents qu'en ce qui concerne la documentation écrite ou purement sonore. Les producteurs et distributeurs de vidéos sont moins connus que les éditeurs de livres.

Ayant eu un cours donné par Madame Pascale Sahy, responsable de la Médiathèque de l'Université de Lausanne, sur la politique d'acquisition en médiathèque, je me suis permis de contacter cette dernière afin de lui demander de l'aide pour démarrer. Madame Sahy m'avait impressionnée lorsqu'elle nous avait montré la base de données qu'elle a mise en place au fil des années afin de connaître les producteurs et surtout leur spécialisation.

Disposant de très peu de temps, Madame Sahy a bien gentiment voulu me donner un coup de pouce pour le départ en me signalant l'existence de deux livres-références pour elles, qui signalent divers producteurs et distributeurs : « Le Business Guide de l'Audiovisuel » et « L'Annuaire des Producteurs et Distributeurs », dont on trouvera la référence dans la bibliographie.

## Difficultés

Je me suis empressée de trouver ces deux livres mais cela n'a pas été sans mal. En effet, ils ne semblent pas être connus sur la place et c'est après des longues recherches sur Internet qu j'ai pu trouver leur référence chez un éditeur.

Si l'Annuaire m'est parvenu rapidement car j'ai pu effectuer le paiement par carte bancaire directement on-line, il n'en a pas été de même en ce qui concerne le Business Guide. En effet, celui-ci m'est parvenu très tardivement en raison de problèmes au service financier. Il a fallu payer par d'autres moyens et cela a compliqué les choses en raison du départ en vacances du personnel. J'ai donc du limiter mes demandes de catalogues en raison du peu de temps qui me restait et des difficultés que j'avais pu rencontrer lors de mes démarches avec les premières adresses obtenues dans l'Annuaire.

En effet, j'ai eu un problème de publipostage qui a entraîné du retard dans l'arrivée des catalogues.

Ayant effectué une liste des différents producteurs et distributeurs, j'ai envoyé ma lettre aux sociétés figurant sur celle-ci en m'aidant du publipostage qui, s'il peut simplifier la vie, peut aussi la compliquer en cas d'erreur. J'aurais dû effectuer un pointage après l'impression de mes différentes lettres, ce que je n'ai pas fait. J'aurais pu alors remarquer que l'adressage n'était pas correct, J'avais classé les adresses sous le nom de la société mais n'ai pas remarqué que, soit par erreur de ma part, soit à cause d'un virus que j'ai eu sur ma disquette, un classement avait été effectué en second plan en fonction du numéro de la rue. Je n'ai pas remarqué mon erreur tout de suite car j'obtenais des catalogues en retour. Bien sûr : s'il y avait des cases postales ou d'autres éléments permettant à ma lettre d'arriver à bon port ; j'obtenais alors une réponse.

Quand j'ai remarqué mon erreur, après le retour de certaines lettres par la poste, j'ai décidé d'effectuer certains contrôles par téléphone mais j'ai vite remarqué que les maisons de production auxquelles je m'adressais étaient certaines fois des très grandes entreprises et qu'il était très difficile pour la personne se trouvant au téléphone de me dire s'ils avaient reçu un courrier de ma part. J'ai donc pris la décision de renvoyer systématiquement les lettres qui me parvenaient en retour, en espérant ainsi atteindre toutes les personnes auxquelles j'avais décidé de m'adresser. Pour rendre plus rapides mes demandes, j'ai cette fois-ci pris l'option d'utiliser le fax.

Malheureusement, le CEC avait décidé d'envoyer mes demandes en courrier B pour éviter des frais inutiles. Certaines lettres ne me sont

donc parvenues en retour que deux mois après leur envoi ! Cela n'a pas arrangé les choses bien sûr.

Essayant de prendre les choses du bon côté et de remédier au mieux à ces problèmes, j'ai fait une sélection dans les catalogues reçus dans les temps. Les catalogues reçus après seront donnés au CEC qui pourra alors décider de continuer le travail déjà commencé par mes soins.

### **Sélection des différents producteurs et distributeurs**

Madame Sahy, lors de son cours, nous avait expliqué qu'il n'était possible de connaître les spécialités des divers producteurs et distributeurs qu'après plusieurs années de travail et de commande chez eux. Il n'était pas possible à Madame Sahy de me transmettre comme ça ses années d'expérience.

Les deux livres ne me fournissaient également que peu d'éléments susceptibles d'éliminer certains.

L'Annuaire propose tout de même un sommaire proposant la liste des :

- ❑ Producteurs de long métrage
- ❑ Producteurs de court-métrage
- ❑ Producteurs de télévision
- ❑ Producteurs de publicité
- ❑ Producteurs de clip
- ❑ Producteurs d'institutionnel
- ❑ Distributeurs
- ❑ Editeurs et diffuseurs de vidéo

L'Annuaire propose aussi un index des sociétés, un index des responsables et une liste d'annonceurs ainsi qu'un classement des producteurs de télévision par genre : animation, documentaires et grands reportages, fiction, variété, jeux, plateau-magazine-débat, enfants et télé-achat.

Après validation de la part de ma directrice, j'ai décidé de contacter les adresses figurant dans les catégories « Documentaires et grands reportages », « Plateau-magazine-débat », « Enfants » et d'adresser également ma demande aux éditeurs et diffuseurs de vidéos, les autres catégories (long-métrage, court-métrage, publicité, clip et institutionnel) ne nous semblant pas, sans autres renseignements, tellement susceptibles d'être intéressantes pour nous. Après réflexion, en fin de travail, je me dis que des choses intéressantes auraient tout de même pu être trouvées chez les producteurs d'institutionnel. Mais le but au départ, en contactant d'autres sources que les sources officielles que

sont le Bureau de l'Intégration, le Conseil de l'Europe et l'Office des publications officielles des Communautés européennes, était de se démarquer justement de l'institutionnel.

En ce qui concerne l'autre livre, le Business guide de l'audiovisuel, les différentes rubriques proposées étaient les suivantes :

- ❑ Télévision
- ❑ Radio
- ❑ Cinéma
- ❑ Audiovisuel
- ❑ Musique
- ❑ Vidéo
- ❑ Multimédia
- ❑ Financement
- ❑ Conseil et savoir-faire
- ❑ Industries techniques
- ❑ Fabricants et fournisseurs de matériels et logiciels
- ❑ Presse de l'audiovisuel
- ❑ Organismes professionnels et formations
- ❑ Salons marchés et festivals

On le voit, ce livre-là est plutôt destiné à des personnes désireuses de se lancer dans l'audiovisuel en montant des films et en cherchant des producteurs.

Toutefois, plusieurs chapitres étaient intéressants : télévision, audiovisuel, vidéo et multimédia.

J'ai laissé de côté le multimédia puisque je ne devais pas prospecter du côté des CD-ROMS.

Le chapitre télévision a pu me renseigner lorsque j'ai contacté celles-ci en vue de voir leurs productions. Mais il a fallu s'adresser à l'INA.

J'ai contacté les divers producteurs et distributeurs de vidéo ainsi que les sociétés dont le nom était signalé dans le chapitre audiovisuel, après avoir trié ceux qui avaient déjà été contactés, leur adresse figurant dans l'autre livre.

Malheureusement, le Business guide de l'audiovisuel m'étant parvenu très tard et au vu des difficultés éprouvées avec le publipostage en ce qui concerne les sociétés données dans l'Annuaire, le temps m'a manqué.

## **SELECTION D'APRES CATALOGUES ET BESOINS**

Après la réception des premiers catalogues, j'ai pu remarquer que les documents traitant de l'Europe spécifiquement n'étaient pas légion là non plus mais que bien des documents traitant de la culture, de la politique, du social étaient intéressants.

Mais ici, contrairement à mes recherches dans divers SID à Genève, le but n'était plus de viser large afin de faire l'offre la plus grande possible. Le budget ne permettra sûrement pas de faire des folies. J'ai donc ciblé et listé les documents traitant de l'Europe spécifiquement.

Une seconde sélection peut toujours être effectuée plus tard lorsque le budget sera connu, lorsque l'avenir du poste de documentaliste sera connu lui aussi et lorsqu'une véritable politique d'acquisition pourra être mise en place en fonction de ces critères. Peut-être qu'une bonne surprise sera au rendez-vous et que le budget sera conséquent ?

Il me faut signaler aussi que beaucoup de maisons de production, souvent très ciblées, n'offraient rien d'intéressant pour le centre.

## **PROPOSITIONS DE PUBLICITE ET DE DEVELOPPEMENT POUR LA NOUVELLE ANTENNE INFORMATIVE**

Si aujourd'hui, l'avenir du poste de documentaliste au sein du Centre n'est pas connu, j'ai envie de profiter de ce travail pour prouver qu'un documentaliste est nécessaire pour mener à bien certaines tâches.

Le Centre reçoit tous les jours de la documentation courante à trier et à classer. Chacun la classe dans son bureau faute de mieux. Mais une véritable politique devrait être mise en place afin de gérer au mieux cette masse de documents que sont les archives et la documentation. Le travail effectué jusqu'à maintenant par ma directrice doit être poursuivi et mis en valeur. Tout ce qu'elle a effectué jusqu'à maintenant ne devrait pas partir à vau-l'eau. Un travail d'archivage et de documentation n'est jamais terminé et la gestion au quotidien nécessite le travail d'un professionnel.

D'autre part, si le Centre désire mettre en place cette antenne informative et mettre ainsi l'information à disposition du public, il lui faut

également l'aide d'un documentaliste permettant des recherches par sa connaissance et son travail. Le travail d'un documentaliste n'est-il pas de savoir où trouver l'information ?

## **Publicité**

Le Centre peut aujourd'hui profiter des nouvelles technologies pour mieux se faire connaître. Il tient un site à jour, sur lequel l'ouverture d'une antenne informative pourrait être annoncée.

Le Centre effectue aussi régulièrement l'envoi d'invitations aux membres du Centre européen de la Culture ainsi qu'aux membres de la Maison de l'Europe. Il convie ceux-ci à des conférences ou des ateliers, aux cafés russes et autres cafés, etc... Il pourrait profiter de cette occasion pour parler de l'antenne informative.

Une inauguration pourrait être mise en place. Source d'Europe offre notamment la possibilité d'acheter quantité d'objets aux couleurs de l'Europe. Pourquoi ne pas en profiter ? Le Centre est habitué à organiser des manifestations, pourquoi pas celle-là ?

Le site de la Médiathèque centrale de l'Union européenne, que l'on peut trouver sur Internet à la page suivante, <http://europa.eu.int/comm/mediatheque/index-fr.html>, offre également des possibilités intéressantes pour une animation.

Le public habituel du CEC pourrait être contacté par le biais de l'institution à laquelle il appartient. Des feuillets de publicité ainsi que des affiches pourraient être fabriquées afin d'être déposés en ces lieux. Tous les établissements d'enseignement offrent également un lieu où mettre de la documentation à disposition, souvent dans la bibliothèque ou la médiathèque de l'établissement.

On trouvera en annexe, en page XIX, un exemple de papillon de publicité élaboré par le CEC pour le nouveau centre de documentation de la Maison de l'Europe.

## **Développement**

L'antenne informative pense aujourd'hui mettre à disposition du public la documentation officielle (papier et audiovisuelle) ainsi que des vidéos.

Pourquoi ne pas offrir aussi à celui-ci une documentation papier non-officielle, comme c'est le cas dans divers SID à Genève ?

Une prospection pourrait également être faite en ce qui concerne les CD-ROMS, afin de mettre à disposition non seulement les CD-ROMS produits par l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe mais aussi d'autres CD.

Une liste de sites intéressants pourrait être imprimée et mise à disposition dans la salle. Un accès à Internet pourrait également être offert. Un accès Internet est pour le moment offert aux employés du Centre dans les bureaux.

Si la salle est aujourd'hui équipée d'une télévision et d'une vidéo PAL-SECAM, il faudrait également l'équiper d'un PC permettant la lecture des CD-ROMS et l'accès à Internet. L'idéal serait même d'offrir plusieurs postes.

En ce qui concerne la lecture des cassettes vidéos, plusieurs des documents que j'ai pu trouver sont des cassettes de format U-matic ou BETA SP. Il pourrait donc être judicieux de s'équiper d'appareils permettant la lecture de ces cassettes de grand format.

On le voit, les idées ne manquent pas en ce qui concerne la publicité et le développement de la nouvelle antenne informative. Toutefois, je suis bien consciente que tout ceci dépendra du budget et de la décision qui sera pris par rapport au repourvoiement du poste de documentaliste.

J'espère de tout cœur que cette antenne informative verra le jour et que l'on saura lui donner les moyens d'être efficace et performante.

## **D. Conclusion**

# **PAR RAPPORT AU MANDAT ET A L'AVANT-PROJET**

## **MANDAT**

### **Mandat de départ**

Le but de mon travail, au moment de la remise de l'avant-projet, était de rechercher, proposer (sélectionner) et de commander des vidéos et éventuellement des CD-ROMS que le Centre pourrait acquérir pour les mettre à disposition au sein de l'antenne informative, en vue d'une utilisation pour des animations. Il était également éventuellement prévu de mettre en place la vidéothèque ainsi créée, sans pour autant m'attarder à faire un catalogage et une indexation formels puisque la documentation du Centre n'est pas habituellement traitée de cette manière et puisque ces documents ne seront pas prêtés mais uniquement utilisés sur place.

### **Evolution du mandat**

Au vu de la situation et des difficultés (départ à fin juin de Madame Kryzar-Lauffer, responsable des archives et de la documentation et aussi directrice de mon travail ; budget non débloqué à temps), il ne m'a pas été possible d'effectuer le travail qui m'avait été proposé au départ.

- ❑ Si les commandes n'ont pas été effectuées, ni l'indexation et le catalogage « documents sous les yeux », la recherche et la sélection ont été faites, chez les fournisseurs officiels, auprès des télévisions mais aussi grâce à la prospection dans le non-institutionnel.
- ❑ En ce qui concerne les CD-ROMS, l'option prise a été de prendre note des CD-ROMS distribués par les fournisseurs officiels et par Sources d'Europe et de ceux en possession de divers Services d'Information Documentaire sur Genève.
- ❑ Puisque le poste n'a pas été repourvu durant mon « séjour » au Centre européen de la culture, il m'est devenu impossible d'expliquer mon travail et la manière de gérer la suite à une personne reprenant le flambeau. J'ai néanmoins pris soin de donner toutes les informations que j'avais sans le document sous les yeux,

c'est-à-dire en ayant juste la référence du document, référence plus ou moins complète selon les cas. Et ceci afin de faciliter la tâche du professionnel qui pourrait prendre la suite.

Faute de pouvoir faire ce qui avait été prévu dès le départ, j'ai décidé alors de :

- Proposer des idées de développement et de publicité afin de faire connaître l'antenne informative auprès du public habituel et du public potentiel.

M'étant rendu compte, lorsqu'on m'a annoncé que le budget ne serait pas débloqué à temps, qu'il est bien difficile d'obtenir de l'argent pour monter ce genre de projets, j'ai également pris l'option de :

- Voir ce qu'il y avait déjà à disposition du public dans différents Services d'Information Documentaires sur Genève afin de ne pas faire double offre et ainsi greffer le budget inutilement.

J'ai également décidé de :

- Voir ce qu'avaient mis sur pied d'autres Maisons de l'Europe pour savoir si ce qui se préparait à Genève était compatible, crédible.

J'ai donc effectué, comme je l'ai dit dans le chapitre « Quelques précisions par rapport au mandat et à l'avant-projet », plutôt un travail de prospection et de proposition d'idées plutôt qu'un travail concret.

## **AVANT-PROJET**

### **Questions**

Les questions que je me posais dans mon avant-projet n'ont pas posé de difficultés majeures. J'ai trouvé beaucoup de choses intéressantes mais pas forcément très spécialisées sur l'Union européenne, son fonctionnement ou sa culture.

Comme je l'ai dit, le public habituel et le public potentiel sont hétéroclites (il est très difficile de définir ce dernier car le but du Centre, en ouvrant une antenne informative, est d'ouvrir ses portes à tous). J'ai donc visé large et décidé de lister tout ce qui me paraissait intéressant pour le Centre. Mes recherches n'ont pas seulement porté alors sur la culture européenne mais sur tout ce qui peut concerner

l'Europe de près ou de loin, aussi bien les aspects sociaux qu'économiques ou politiques.

Cette documentation audiovisuelle pourra sans problème être traitée de la même manière que la documentation. Si le traitement physique, la conservation et le catalogage se feront forcément de manière différentes, il n'en sera pas de même pour l'indexation : l'attribution des mots matières pourra se faire de la même manière pour la documentation papier et pour la documentation audiovisuelle. Il sera possible d'utiliser Access.

### **Démarche**

La démarche envisagée a été respectée malgré les changements intervenus et les difficultés rencontrées, en s'adaptant aux nouvelles réalités.

La seule dérogation que j'aie faite volontairement à ce que j'avais décidé a été de ne pas m'attarder sur des lectures concernant les acquisitions et le traitement des vidéos et des CD-ROMS. Cela devenait inutile au vu du fait qu'il ne fallait pas effectuer de traitement et puisqu'une politique d'acquisition n'avait pas pu être définie auparavant.

Si cette situation me fut quelque peu pénible, je suis bien consciente du fait qu'elle est liée au manque de renseignements précis sur le budget futur. Elle est également logique puisqu'on veut viser un public large et puisque la documentation, elle, n'est pas très spécialisée, très ciblée.

## **DIFFICULTES**

Outre les difficultés liées à l'évolution du mandat et au manque de clarté par rapport à une politique d'acquisition, j'ai rencontré des problèmes avec le publipostage, comme je l'ai expliqué dans le chapitre « Recherches auprès de distributeurs et producteurs d'audiovisuel ». Mais cet obstacle m'a permis d'apprendre à gérer une difficulté au mieux et d'y remédier au possible. Personne n'est à l'abri d'une erreur.

Autre difficulté, et celle-ci non liée à une erreur personnelle, le manque de rapidité de réponse de la part des personnes que j'ai contactée. Une de celle-ci, par exemple, m'a répondu le 8 août alors que je l'avais contactée le 23 mai! Je m'étais bien sûr débrouillée d'une autre manière pour obtenir mes renseignements. D'autre part, certains producteurs, malgré le fait qu'on leur demande un catalogue afin d'effectuer des achats chez eux, montrent peu d'empressement à répondre.

## **BILAN PERSONNEL**

Malgré ces difficultés, je suis contente d'avoir mené un projet jusqu'au bout et d'avoir pu mettre en pratique la théorie enseignée à l'école. J'ai également pu mettre en avant un certain sens de l'adaptation si demandé aujourd'hui et dont je ne me sentais pas forcément très pourvue. J'ai été également heureuse de participer à la mise sur pied d'un projet et espère que mon travail sera utile au Centre européen de la Culture dans un avenir proche.

## **E. Bibliographie**

Je ne pouvais déceimment pas citer tous les catalogues reçus et utilisés pour ma sélection ni les sites des librairies virtuelles sur lesquelles j'ai trouvé les deux livres-références pour les adresses de distributeurs et producteurs. Par contre, j'ai pris l'option de citer ces deux livres. J'ai classé le reste des documents utilisés par genre.

Le Business guide de l'audiovisuel 1999/2000. [ ?] : Mass Media, 1999. 688 p.

(Mass Media est l'Agence d'information sur les industries de l'audiovisuel et de l'entertainment)

KUCHTO, Agnès. Producteurs distributeurs : annuaire 1999. Paris : Ed. Dixit, 1999.

### **Monographies**

ACKERMANN, Bruno. Denis de Rougemont : de la personne à l'Europe : essai biographique. Lausanne : Ed. L'Age d'Homme. 2000. (Poche Suisse)

APPOLONI A, Ariane d', ALBERNY, Renaud, BOLL, Dominique. L'Europe dans tous ses états. Paris : Gallimard Jeunesse, 1997. (Les Docudéments)

ARMI TAGE, Paul, CORRACHAN, Jaqueline. Le Marché commun. Paris; Tournai : Editions Gamma, cop.1979.

Au service de l'Union européenne : guide du citoyen sur le fonctionnement des institutions de l'Union européenne. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999. 38 p.

COMMI SSI ON EUROPEENNE. L'Europe... questions et réponses : comment fonctionne l'Union européenne ? Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996. 23 p.

COMMUNAUTES EUROPEENNES-COMMI SSI ON. La construction européenne : de l'économie à l'homme. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, cop.1979.

COURVOISIER, Jean-Claude. La Suisse jubilaire et l'Europe naissante. Lausanne : Ed. de l'Aire, cop. 1989. - 211 p.

GUERIVIERE, Jean de la. Voyage à l'intérieur de l'Eurocratie. Paris : Le Monde éditions, 1992. (Actualité).

HEN, Christian, LEONARD, Jacques. L'Union européenne. Paris : Ed. de la Découverte, cop.1995.

MASTALSKI, Gilles. A la découverte de l'Europe. Paris : Nathan, cop.1992. (Monde en Poche).

RUFFIEUX, Roland, SCHACHTSCHNEIDER MORIER-GENOUD, Annik. La Suisse et son avenir européen : une analyse des positions suisses face à l'intégration de l'Europe. Lausanne : Ed. Payot, cop. 1989. - 259 p. (Sciences politiques et sociales)

SCHWOK, René. Horizon 1992 : la Suisse et le grand marché européen. Genève : Georg Editeur S.A. et Institut universitaire d'études européennes, cop. 1989. - 206 p.

SAINT-OUEN, François. L'Union européenne. Centre européen de la Culture-Actes Sud, cop. 1995. (L'Europe en bref).

THIRIOT, Jean-Marie. Pour enseigner l'Europe : faits et chiffres. Paris : Nathan, cop.1990. Coll. Les pratiques de l'éducation. Série Documents.

ZARCA, Jean-Claude. Les institutions de l'Union européenne. 2<sup>ème</sup> éd. Paris : Gualino éditeur, cop.1998. (Les Carrés sup).

### **Travaux de diplôme**

GIROD, Magali. Mémoire en images : acquisition, sélection et conservation du fonds vidéo des Archives de la Ville de Genève / Magali Girod. - Genève : E.S.I.D., 1998. - 103 p. :ill. ; 30 cm

LIVRON, Katia. Création du fonds audiovisuel de la Bibliothèque municipale Forum Meyrin / Katia Livron. - Genève : E.S.I.D., 1995. - 45 p. : ill. ; 30 cm

NEANT, Anne-Véronique. Gestion d'un fonds documentaire de vidéocassettes sur la condition féminine et l'égalité /Anne-Véronique Néant. - Genève : E.S.I.D., 1994. - 30 p. ; 30 cm

### **Documents de référence**

Mémo Larousse : encyclopédie générale visuelle et thématique. Paris : Larousse, 1990. 1295 p.

### **Littérature grise**

« Centre d'information » : projet de développement 1999/2000. Genève : Centre européen de la Culture et Maison de l'Europe de Genève, 1999.

Centre européen de la Culture : dix ans d'activité. [Genève] : [centre européen de la Culture], ?

Centre européen de la Culture : Rapport d'activités 1998. [Genève] : [Centre européen de la Culture], ?

Ce qu'apportent les accords bilatéraux : la Suisse et l'Union européenne. Berne : Bureau de l'Intégration DFAE/DFE, 1999. 15 p.

FIME (Fédération internationale des Maisons de l'Europe) : programme 2000. Saarbrücken : secrétariat général de la FIME, ?

La Maison d'Europe : première phase de développement. [Genève] : [centre européen de la Culture], ?

Le Centre européen de la culture. [Genève] : [Centre européen de la culture], ?

Le Conseil de l'Europe. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1999.

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne : la libre circulation des personnes expliquée en bref. Berne : Bureau de l'Intégration DFAE/DFE, 1999. 36 p.

Maison de l'Europe de Genève : Centre européen de la Culture : projet au 18 novembre 1998. [Genève] : [Centre européen de la Culture], 1998

Sources d'Europe : centre d'information sur l'Europe. Paris : [Sources d'Europe], ?

### **Articles de périodiques**

PUYMEGES, Gérard de. Le rôle du Centre européen de la Culture.  
Relations internationales, n°73, printemps 1993, pp. 13-26

### **Sites Internet**

CEC (Centre européen de la culture)

url : <http://www.europeans.ch>

FIME (Fédération internationale des Maisons de l'Europe)

url : <http://www.fime.org>

Union européenne

url : <http://europa.eu.int/>

Médiathèque de l'Union européenne

[http://europa.eu.int/comm/mediatheque/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/mediatheque/index_fr.html)

Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg

url : <http://eur-op/eu.int/fr./generals/s-ad.htm>

Parlement européen

<http://www.euoparl.eu.int/>

Conseil de l'Europe

<http://culture.coe.fr>

Editions du Conseil de l'Europe

url : <http://book.coe.fr>

Bureau de l'Intégration à Berne

url : <http://www.europa.admin.ch>

Sources d'Europe

url : <http://www.info-europe.fr>

IEUG (Institut européen de l'Université de Genève)

<http://www.unige.ch/ieug/>

Bibliothèque et centre de documentation de l'Institut européen de l'Université de Genève

url : <http://www.unige.ch/ieug/biblio.html>

IUHEI (Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales)

url : <http://heiwwww.unige.ch>

Bibliothèque de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales

<http://heiwwww.unige.ch/library/francais/index.html>

Médiathèques universitaires de Genève

<http://www.unige.ch/biblio/mediatheque/>

Service de Moyens audiovisuels de l'Enseignement (l'audiovisuel au DIP)

url : <http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/avdip/avdip.html>

Télévision suisse romande

<http://www.tsr.ch>

TV5

<http://www.tv5.org>

Arte

<http://www.arte.fr>

TF1

<http://www.tf1.fr>

France 2

<http://www.france2.fr>

## **F. Remerciements**

Je remercie bien sûr cordialement ma directrice de travail, Madame Julita Kryzar-Lauffer, pour l'aide qu'elle m'a apporté. Merci aussi à toute l'équipe du CEC, en qui j'ai trouvé des personnes « qu'on n'oublie pas ».

Je tiens aussi à remercier chaleureusement Madame Rezzonico, qui a su me soutenir et me rassurer dans les moments de doute.

Je veux également adresser ma gratitude à Madame Sahy qui a bien voulu guider mes premiers pas.

Mais par dessus tout je tiens à remercier mes proches qui sauront ici lire entre les lignes et ainsi voir tout l'amour que j'ai à leur égard. Qu'ils soient remerciés pour ce qu'ils sont pour moi et ce depuis toujours.

## **G. Liste des annexes et annexes**

### **1. Annexes diverses\_\_\_\_\_P.I**

- a) Concernant le chapitre B2 consacré au Centre européen de la Culture
  - ❑ Exemplaire de la "Lettre du Centre"\_\_\_\_\_ P.I
  - ❑ Présentation de la collection "l'Europe en bref"\_\_\_\_\_ P.XI I I
  
- b) Concernant le chapitre B3 consacré aux Maisons de l'Europe
  - ❑ Carte synoptique et liste des Maisons de l'Europe\_\_\_\_ P.XVI I
  
- c) Concernant le chapitre C5 consacré à la visite et au contact avec divers SID à Genève
  - ❑ Liste des bibliothèques BUPA (Bibliothèques utilisant le prêt automatisé)\_\_\_\_\_P.XVI I I
  
- d) Concernant le chapitre C9 consacré aux propositions de publicité et de développement pour la nouvelle antenne informative
  - ❑ Exemple de papillon de publicité élaboré par le CEC et pour le nouveau centre de documentation de la Maison de l'Europe de Genève \_\_\_\_\_P.XI X

### **2. Partie du listing effectué à l'intention du CEC\_\_\_\_\_P.XX**

Faute de place, il n'a été possible d'insérer qu'une partie du listing.